

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Bureau

Président : M. Matthieu Jotterand
Vice-président : M. Armando Couto
Secrétaire : Mme Deborah Mühle
Membres : M. Alain Fischer, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, M. Giuseppe Di Salvo, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Vincent Daher, M. Yannick Hanifi

Assistent à la séance : Mme Corinne Gachet, Maire
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 avril 2022
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 297-22.05 Aménagement du chemin des Rambossons – Crédit d'étude **p. 921**
Entrée en matière
Fr. 330'000.--

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

- b) 298-22.05 Examen et approbation des comptes 2021 de la Fondation **p. 922**
Entrée en matière communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA)

7) Motions - Résolutions

Résolution relative à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) afférente à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de Fr.6'200'000.— au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 (R067-2022) **p. 923**

RAPPORTS DE COMMISSION

8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- a) 285-22.03 Remplacement de caméras de surveillance – Crédit **p. 930**
Arrêté d'investissement – Rapport de la Commission de la sécurité,
 Fr. 100'000.-- séance du 13 avril 2022 (M. Thierry DEROBERT)
- b) 294-22.04 Création de bureaux dans l'ancienne école enfantine du **p. 934**
Arrêté Petit-Lancy - Crédit de construction – Rapport de la
 Fr. 398'000.-- Commission des travaux, séance du 2 mai 2022 (Mme
 Monica DE VECCHI) et rapport de la Commission des
 finances, séance du 4 mai 2022 (Mme Véronique EQUEY)
- c) 295-22.04 Surélévation et transformation d'un pavillon scolaire dans le **p. 936**
Arrêté parc En Sauvy - Crédit de construction – Rapport de la
 Fr. 1'750'000.-- Commission des travaux, séance du 2 mai 2022 (Mme
 Monica DE VECCHI)
- d) 290-22.04 Reprise des actifs nets (donations) des structures petite **p. 938**
Arrêté enfance municipalisées au 1^{er} septembre 2022 – Rapport de
 la Commission des finances, séance du 4 mai 2022 (Mme
 Véronique EQUEY)
- e) 296-22.04 Examen des comptes 2021 – Rapport de la Commission des **p. 938**
Arrêté finances, séance du 4 mai 2022 (Mme Véronique EQUEY)

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

9) Commission sociale, séance du 11 avril 2022, rapporteur M. Vincent MAYER

- a) Terrains d'aventure : présentation du film Interob **p. 942**
 b) Présentation du Terrain d'aventure du Petit-Lancy et du Terrain d'aventure Lancy-
 Voiret **p. 943**

10) Commission de la sécurité, séance du 13 avril 2022, rapporteur M. Thierry DEROBERT

Création d'une nouvelle Brigade de stationnement en remplacement de la gestion du stationnement par la Fondation des parkings **p. 945**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

- 11) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 14 avril 2022, rapporteur M. Mathieu PETITE
- a) Traitement de l'initiative communale "Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy" **p. 945**
 - b) PLQ Boucle des Palettes – Présentation de la procédure et du projet **p. 946**
- 12) Commission de l'administration, séance du 25 avril 2022, rapporteure Mme Emilie FERNANDEZ
- Divers
- 13) Commission des finances, séance du 4 mai 2022, rapporteure Mme Véronique EQUEY
- Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e
- 14) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 5 mai 2022, rapporteur M. Vincent DAHER
- Divers

POINTS FINAUX

- 15) Propositions individuelles et questions **p. 948**
- 16) Election du Bureau du Conseil municipal **p. 951**
- 17) Message du Président sortant **p. 952**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Jotterand : Mesdames et Messieurs, bonsoir. J'ouvre la séance du Conseil municipal du 19 mai 2022. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire général, Madame la cheffe de service, Madame la secrétaire du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs du public et représentants des médias.

J'excuse l'absence de M. Daher et de M. Hanifi. Sinon nous sommes toutes et tous présents et nous pouvons passer au point 1 de notre ordre du jour.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jotterand : vous avez reçu par e-mail et sur vos tables une résolution relative à une récente décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises qui peut prendre place au point 7, les points 7) et suivants étant décalés au point 8).

M. Dérobert : je souhaiterais retirer le point 7e) de l'ordre du jour, qui concerne Lancy zéro pub. Je m'en explique : la Commission a décidé de surseoir au vote jusqu'à la décision du Tribunal fédéral. Si nous devons agir de la même façon au sein du Conseil municipal, cela priverait la commission de pouvoir reprendre les débats dès qu'elle en aurait la possibilité, on serait obligé de repasser devant le Conseil municipal. Je pense que la procédure est un peu lourde pour quelque chose qui, de toute façon, reviendra en commission dès qu'on en aura l'occasion. Je souhaiterais que l'on ne se prononce pas dessus et qu'on laisse tel qu'on l'avait décidé la dernière fois la commission s'en charger.

Mme De Vecchi : j'aimerais faire deux propositions par rapport à des rapports de commission. Supprimer le point 12), il n'y a pas eu de divers à la Commission des travaux du 2 mai 2022, et supprimer également le point 13), lors de cette Commission de l'environnement du 3 mai, nous avons décidé de ne pas rapporter la Commission vu que le point sur la biodiversité va être repris lors d'une prochaine commission.

M. Clémence : j'allais faire la même proposition que M. Dérobert concernant le point 7a), donc le groupe socialiste soutiendra cette demande de retrait de ce point de l'ordre du jour. Par contre j'aurais souhaité que le ou les auteurs, ou les groupes auteurs de la résolution puissent la présenter au moment de son ajout à l'ordre du jour puisqu'elle n'est pas signée. J'aurais voulu savoir l'intérêt de traiter cette résolution et si les groupes pouvaient se faire connaître.

M. Dérobert : le groupe PLR et PDCVL en sont les auteurs. La raison pour laquelle nous n'avons pas signé, c'est parce que nous proposons directement un amendement pour savoir si d'autres groupes aimeraient se joindre à nous pour déposer cette résolution. C'est une proposition qui serait traitée au point 7). C'est pour cela qu'on ne l'a pas signée, sans vouloir rester caché.

M. Jotterand : nous avons trois propositions. La résolution qui serait un nouveau point 7), le point 7a), qui devient le point 8a), serait supprimé, les points 13) et 14) seraient supprimés. Ensuite, j'essaierai de ne pas me tromper durant la séance sur les nouveaux numéros des points de l'ordre du jour.

M. Clémence : merci aux auteurs de s'être fait connaître concernant la résolution. A titre personnel, je m'opposerai à l'ajout de cette résolution à notre ordre du jour, d'une part parce qu'on l'a reçue sur nos places et donc pour se faire un avis ce soir, puisque les délais d'opposition échoient au 27 mai 2022, vu que la décision attaquée est celle du 6 avril, dont nous avons eu connaissance le 11 avril 2022, nous ne pouvons pas ce soir nous prononcer, faire une analyse juridique de ce qui est mentionné par rapport à la forme et à la procédure qui est ici attaquée dans ce texte. Je ne vois pas très bien comment on peut faire cette analyse, on ne va pas la renvoyer en Commission parce que les délais ne le permettent pas. Je me questionne de savoir pourquoi cette résolution ne nous a pas été soumise au dernier Conseil municipal puisque cette décision de l'ACG était déjà connue et que nous aurions eu le temps de faire le travail en commission. A titre personnel et pour mon groupe, nous nous opposerons à l'ajout de cette résolution à l'ordre du jour.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

M. Jotterand : étant donné qu'il y a une opposition sur ce point, je vais vous proposer de voter ce point et ensuite nous voterons l'ordre du jour.

M. Dérobert : l'objet de cette résolution n'a en effet pas été annoncé à l'ordre du jour, alors qu'il aurait dû l'être. Ce soir, ce serait une première si on ne mettait même pas cette résolution à l'ordre du jour, alors qu'elle a quand même été déposée sur les tables, même si en effet vous ne l'avez pas reçue avant, il y a quand même moyen éventuellement de demander une suspension de séance pour pouvoir en discuter 5 minutes avec votre groupe. On serait dans deux premières consécutives, une première à l'ACG, une première ici, il y a une certaine ironie dans la chose.

M. Jotterand : comme il y a opposition sur le point de la résolution, je vous propose de le voter et ensuite nous voterons l'ordre du jour avec les autres propositions qui ne font pas débat.

Nous allons donc voter pour l'ajout de la résolution au point 7).

Vote accepté par 17 oui, 13 non, 4 abstentions.

M. Jotterand : nous pouvons passer au vote de l'ordre du jour. Pour rappel, il y aura trois modifications ainsi à ajouter : la résolution au point 7), le point 7a) – nouveau 8a) - qui sera supprimé et les points 12) et 13) – nouveaux 13) et 14) - qui seront supprimés également.

L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications à l'unanimité.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 AVRIL 2022

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Jotterand : nous avons reçu deux courriers ce mois. Il s'agit d'abord d'une lettre de la régie Bersier & Cie SA qui se présente et qui nous indique ce qu'elle peut fournir comme prestations à la Ville de Lancy. Il s'agissait d'un courrier un peu surprenant qui est traité par le Conseil administratif et l'administration.

Nous avons reçu un autre courrier, il s'agit de la pétition de la Commission du personnel de la Ville de Lancy et des syndicats. Il y a environ 80 signatures. La pétition s'adresse au Conseil administratif, alors que la lettre d'accompagnement est adressée au Conseil municipal, ce qui fait que sur la forme cette pétition est un peu scindée en deux. Toutefois la lettre qui est adressée au Conseil municipal demande que la Commission du personnel et les syndicats soient auditionnés par la Commission de l'administration, ce qui est en cours. Donc, la pétition est en cours de traitement dans le sens des pétitionnaires, elle est déjà acceptée en quelque sorte.

Nous avons encore reçu un courrier aujourd'hui que je vous mentionne déjà, même s'il n'est pas passé formellement au Bureau. Il s'agit du compte rendu de l'activité du pouvoir judiciaire 2021, si quelqu'un souhaite un peu de lecture pour ce mois, il est à votre disposition.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Mme Gachet : une première information pour vous dire que Mme Salima Moyard occupera la fonction de Maire dès le 1^{er} juin 2022. On conserve la rotation telle qu'elle était prévue, à savoir que je reprendrai la fonction de Maire au 1^{er} juin 2023, et Salima Moyard reprendra la fonction de Maire au 1^{er} juin 2024.

Deuxième information concernant une réponse que je devais à Mme Bencker concernant les craintes qu'elle avait sur les messages qu'elle recevait sur sa boîte aux lettres Lancy.ch. Le nécessaire a été fait du côté du service des finances et de l'informatique et du service de la communication et je peux vous donner les réponses suivantes : toutes les adresses sont codées au niveau de notre site Lancy.ch pour que les robots ne détectent pas ces adresses. C'est donc des images invisibles, ce qui veut dire qu'un robot ne peut pas capturer l'adresse. Par contre, un humain, effectivement quand il fait une manipulation manuelle, peut cliquer sur le lien et votre adresse peut être récupérée. Et on n'a aucun moyen sur une transaction purement humaine de bloquer ce type de captage. Par contre, il faut savoir que ce sont des milliers de messages que nos services informatiques, du côté des spams au niveau des parapluies qui ont été mis en place, capturent chaque jour au niveau de l'ensemble des adresses des différentes communes. Mais il est vrai que pour les captages humains, malheureusement on n'a pas d'autres solutions que de retirer l'adresse du site de Lancy. La seule solution que l'on peut aujourd'hui vous proposer est de retirer les adresses pour les personnes que cela dérangerait d'avoir ce type de messages, du site Lancy.ch. Dans le cadre de CMNet, on la garde car c'est ce qu'on utilise par rapport aux communications. La seule solution que l'on peut proposer est de retirer votre adresse qui figure sur le site Lancy.ch. Le service de la communication, Mme Maliba, est à disposition, si vous souhaitez faire une demande, vous pouvez lui écrire ou vous nous écrivez et on transmettra votre demande au service de la communication.

M. Bonfanti : je vous rappelle que ce samedi aura lieu la Faïtes du jardin, il y aura des animations, de la restauration, la possibilité de visiter le potager de Navazza et de pouvoir participer à des bricolages pour les enfants ; donc si vous souhaitez vous amuser ce samedi n'hésitez pas à vous y rendre.

Mme Moyard : j'ai deux communications. La première est de vous indiquer que l'action que vous avez peut-être vue, le projet qui s'appelle A nous de jouer, qui est mené en partenariat avec le BIE à destination des 0-4 ans et qui se déroule les lundis et samedis matin des mois de mai et juin dans les parcs de la Pralie et d'Emile-Dupont, rencontre un succès tout à fait important et on s'en réjouit. Cela fait partie des actions menées dans le cadre du PIC et pris en charge par M. Cassard, avec une collaboration du BIE, ce qui fait que cela n'a pas de charges financières pour nous. Il y a des psychomotriciennes et des moniteurs JS qui proposent une série d'activités sportives, de mobilité, etc. pour les plus petits et cela dure jusqu'à fin juin.

La seconde communication est la réponse à la question orale que M. Dérobert a posée lors du dernier Conseil municipal, concernant l'état des recrutements liés aux postes que vous avez octroyés dans le cadre du budget 2022. Il y avait 30 postes, il y en a 35 en cours de recrutement, rassurez-vous ce n'est pas parce qu'on s'est octroyé 5 postes de plus, c'est parce qu'il y a 5 postes qui étaient déjà prévus au budget 2021 ou 2020 qui n'avaient, pour différentes raisons, pas encore pu être recrutés. En ce qui concerne ceux du budget 2022, il y en a 15 qui sont déjà recrutés, bouclés, choisis, à peu près dans tous les services, il y en a 6 qui sont actuellement en cours et il y en a 8 qui ne sont pas encore commencés. A cela s'ajoutent les recrutements de l'activité normale des RH liés aux départs ou promotions diverses. Sans vous faire toute la liste, vous dire néanmoins que nous avons un nouvel assistant social, nous avons deux stagiaires, nous

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

avons une urbaniste junior, une assistante en développement durable, trois nouveaux chefs de service, une pour le SAT, un pour le STE et une pour le SPE. Également un gardien de bains, une médiatrice culturelle, une responsable de la promotion culturelle, un architecte-paysagiste, une gestionnaire RH, une secrétaire de direction, une responsable RH pour la petite enfance, ainsi qu'une administratrice pour la petite enfance et une secrétaire. Et enfin une architecte. Parmi ces postes, il y a toute une série de stabilisation sur des postes temporaires et les postes qui sont en cours de recrutement sont certains postes administratifs, des postes de comptabilité par certains transferts internes chez Mme Aymon, ici présente, et ceux qui restent à faire concernent l'école du Plateau, un technicien en génie civil au STE et quelques autres postes dont je vous fais grâce de la liste complète. J'espère que cela répondra aux questions de M. Dérobert, évidemment que l'on tient une liste plus précise, si cela devait être le cas, mais globalement, vous voyez que les postes que vous avez octroyés sont en cours de recrutement ou déjà recrutés pour les trois-quarts d'entre eux.

Mme Gachet : un oubli, juste vous rappeler que le 11 et 12 juin, nous aurons le plaisir d'avoir un événement particulier à Marignac, lié au Cliff timing. Ce sont des plongeurs de l'extrême avec des femmes avec un plateau qu'on va installer à 20 mètres. En parallèle de ces démonstrations, il y aura toute une série d'événements liés à des découvertes de pratiques sportives aquatiques avec, entre autres, une initiation à l'apnée qui sera faite dans le bassin du plongeur, avec Rodolfo Robati, qui vient d'obtenir le titre de champion du monde en apnée puisqu'il a atteint passé 120 mètres fin 2021. On a eu de la chance parce qu'il part quelques jours après faire des marquages de requins, donc on a vraiment eu de la chance de l'attraper pour cet événement. On aura également des démonstrations de natation synchronisée, des formations aussi par les différentes associations au niveau du plongeur, au niveau de la natation, la possibilité de découvrir l'aquabike, l'aquagym. C'est sur deux jours, de 9h30 à minuit le samedi et de 9h30 à 20h00 le dimanche, tout cela au modique prix de l'entrée de la piscine. C'est totalement financé par la commune pour que ce soit un service et un événement pour faire découvrir la piscine à ceux qui ne la connaîtraient pas et offrir la découverte de nouveaux sports aquatiques pour tous ceux qui ne les connaîtraient pas.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Aménagement du chemin des Rambossons – Crédit d'étude (Fr. 330'000.--) (297-22.05)

M. Bonfanti : le Conseil administratif soumet aux membres du Conseil municipal un crédit d'étude de Fr. 330'000.— concernant la requalification du chemin des Rambossons dans le quartier des Semailles. Concrètement et en conformité avec le plan directeur de quartier, il s'agit de supprimer la circulation motorisée sur ce chemin, excepté aux ayant-droits afin de le dédier entièrement à la mobilité douce. Une partie des coûts de l'étude et de réalisation sera financée par le Fonds intercommunal d'équipement, lequel sera sollicité au moment de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

l'approbation du crédit d'investissement pour la réalisation de cet aménagement. C'est l'accélération du rythme de développement du périmètre du PDQ des Semailles qui rend nécessaire cette étude cette année, alors que celle-ci était prévue plus tard. C'est pour cette raison que le Conseil administratif vous propose, comme cela avait été annoncé au Bureau, un renvoi en Commission des finances, ainsi qu'à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : nous avons donc une proposition du Conseil administratif qui rejoint celle du Bureau, c'est-à-dire un renvoi en Commission de l'aménagement et des finances. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons procéder au vote.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Examen et approbation des comptes 2021 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (FCLPA) (298-22.05)

=====

Mme Gachet : nous vous présentons ce soir les comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées qui regroupe, je vous le rappelle, trois structures, à savoir Les Mouilles, la Vendée et tout nouvellement l'HEPS de l'Adret. Vous avez le résumé complet des comptes au niveau de l'exercice passif et actif et vous avez également le rapport d'audit qui a été établi par la fiduciaire d'expertise et de révision qui nous confirme que les comptes sont conformes aux prescriptions légales définies par la LAC.

Mme Adam : étant donné que je fais partie de la Fondation, je m'abstiendrai pour ce sujet.

Mme Bencker : étant membre de la Fondation, je vais aussi m'abstenir.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 32 oui, 0 non, 2 abstentions.

M. Jotterand : la proposition du Bureau est de renvoyer cet objet en Commission des finances.

Mme Fernandez : comme à notre habitude et par souci d'utilisation des deniers publics, étant donné que ces comptes ont été audités, que tout est apparemment parfaitement normal, nous proposons de voter sur le siège.

M. Clémence : je fais la même demande.

M. Vogel : pareil, mes préopinants ont dit exactement ce que je voulais dire.

M. Couto : le groupe MCG est du même avis.

M. Jotterand : devant un tel enthousiasme pour un vote sur le siège, je vais vous soumettre cette proposition et si elle est refusée, on verra pour l'éventuelle Commission des finances.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 32 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

M. Jotterand : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

D'approuver les comptes 2021 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

L'arrêté 298-22.05 est accepté par 31 oui, 0 non, 2 abstentions.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

- a) **Résolution relative à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) afférente à l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de Fr. 6'200'000.— au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 (R067-2022)**
- =====

Vu l'article 79 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Considérant :

- *La loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA, rsGE J 4 11) qui est entrée en vigueur le 6 novembre 2021 et qui vise à garantir à toute personne sans abri la couverture de ses besoins vitaux ;*
- *Les discussions en cours au sein de la commission sociale de l'ACG visant à une répartition plus équilibrée du financement de l'accueil des personnes sans abri entre la Ville de Genève et les autres communes ;*
- *Que le FI n'a pas été saisi formellement par la Ville de Genève sur la base d'un dossier complet conformément aux dispositions prévues dans la convention relative à la mise en œuvre de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (B 6 08) signée entre l'ACG et le FI le 14 mars 2017 (Art. 5 et ss) ;*
- *Que le conseil du FI institué par l'art. 27, n'a donc pas statué sur une demande formulée par la Ville de Genève selon la procédure définie dans la même convention, préalablement à la décision soumise à l'assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises, ce qui constitue ainsi un vice de forme ;*
- *Qu'en l'absence d'un dossier complet et d'un budget détaillé et précis, le critère spécifié à l'Art. 4 de la même convention requérant le « réalisme et la crédibilité du budget présenté » n'est pas respecté ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

- *Que la compétence exclusive est conférée par la LAPSA aux communes pour fournir aux personnes sans abri un hébergement collectif d'urgence ainsi qu'un appui social de premier recours et une primo-orientation sociale ;*
- *Que des discussions sont menées au sein de la commission « cohésion sociale » de l'ACG visant à une répartition plus équilibrée du financement de l'accueil des personnes sans abri entre la Ville de Genève et les autres communes et le premier montant de 1'000'000 F déjà octroyé par le FI à la Ville de Genève sur la même thématique ;*
- *Vu les problèmes de procédures ayant entaché le processus décisionnel ayant conduit à l'adoption d'une nouvelle enveloppe de 6'200'000 F ;*
- *Vu l'impact de cette décision sur la fortune du Fonds intercommunal et la péjoration grave du subventionnement d'autres projets à venir (par exemple 7'300'000 F destiné au GIAP) ;*
- *Vu le précédent créé par cette décision de l'ACG jugée non conforme ;*

Le Conseil municipal décide

1. *De s'opposer à la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 6 avril 2022 portant sur l'octroi, par le Fonds intercommunal, à la Ville de Genève, d'une subvention de 6'200'000 F au titre de la participation des Communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022 ;*
2. *De préciser que la présente démarche vise à sanctionner la forme de la décision, étant entendu que le principe d'une participation financière des communes genevoises plus équilibrée en appui de la ville de Genève pour l'accueil des personnes sans abri n'est pas contesté.*

M. Dérobert : comme annoncé tout à l'heure, on va laisser le temps à tous les groupes de pouvoir la lire. Juste avant de demander cette suspension de séance, que j'espère vous soutiendrez, ce qui est important c'est le « décide » no 2 et de savoir qu'on agit sur la forme et non sur le fond, cela a quand même une certaine importance. Suite à cela, je demande une suspension de séance.

M. Jotterand : s'il n'y a pas d'opposition particulière à cette demande, je vous propose de suspendre la séance jusqu'à 20h40 afin d'avoir le temps de la lecture et d'une discussion.

La séance est suspendue durant 10 minutes.

M. Jotterand : nous allons décider si nous discutons immédiatement de la résolution ou si nous la renvoyons en commission. Nous débattons de ceci. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer là-dessus ?

M. Dérobert : comme l'a très justement dit M. Clémence tout à l'heure, nous n'avons que jusqu'au 27 mai pour nous y opposer, donc cela n'aurait aucun sens de la renvoyer en commission, donc je suis pour la discussion immédiate.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 33 oui, 1 non, 0 abstention.

M. Dérobert : je vais en quelques mots vous la présenter, malgré que vous ayez eu le temps d'en prendre connaissance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Il s'agit d'une décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises qui octroie une somme de Fr. 6'200'000.— au titre de participation au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022, à destination de la Ville de Genève.

Si sur le fond, je pense qu'il y a en effet matière à travailler parce que la Ville de Genève est largement celle qui dépense le plus et que les communes se doivent de soutenir cantonalement la chose, je ne parlerai pas du fond.

Par contre sur la forme, cette décision a été prise alors que la communication n'avait pas été faite avant et qu'elle n'était pas à l'ordre du jour, le FI n'a pas été averti et on ne lui a pas posé la question de savoir si c'était une possibilité ou pas et si elle avait les fonds. En l'occurrence elle n'a pas les fonds jusqu'à maintenant, le dossier complet n'a pas été soumis, etc. Il y a un certain nombre de critères qui n'ont pas été respectés dans la dépose de ce texte. A partir de là, c'est là-dessus que nous avons un problème. C'est un peu comme si ce soir je voulais déposer une délibération et que je vous demandais de la voter sans même respecter les délais référendaires.

On se retrouve maintenant en été, où on a l'occasion de pouvoir discuter tranquillement de la chose et que l'ACG prenne en main ce dossier et puisse réfléchir jusqu'au début des temps un peu plus frais, à savoir en tout cas jusqu'au mois d'octobre, l'ACG aura le temps de se réunir et de discuter du fond et de la forme.

C'est dans ce sens-là que nous vous proposons une résolution. Il faut toutefois savoir que même si ce Conseil municipal relevait le fait que la forme n'a pas été respectée, il faudrait quand même deux tiers des communes ou la moitié de la population genevoise, ce qui ne semble pas forcément être le cas, mais malgré tout je pense important qu'on respecte les institutions et leur fonctionnement.

M. Clémence : effectivement, on a pu à la suite de cette suspension de séance prendre connaissance du texte et en discuter rapidement avec notre groupe. Pour en faire une analyse complète, le temps nous manque. Il n'empêche que nous avons quand même pu regarder un peu les éléments qu'elle contient et notamment les deux décisions que M. Dérobert mentionnait. Il y a une certaine ironie à remettre en cause les décisions prises en urgence par l'ACG en mentionnant que ce n'est pas à l'ordre du jour, alors que c'est précisément ce qui s'est passé ce soir pour la résolution. Certes le règlement du Conseil municipal permet de déposer des résolutions en tout temps, mais ce n'est pas pour autant que l'on doit le déposer le dernier jour alors que cela fait un mois qu'on est au courant de la décision qu'on souhaite attaquer. C'est un premier point. C'est simplement, il faut le dire, pour ne pas laisser le temps aux autres groupes, qui potentiellement s'opposeraient, de se préparer. De ce point de vue-là je ne trouve pas cela acceptable, je me permets de le dire ici.

D'autre part, cette décision d'urgence a été prise par l'ACG pour une bonne raison, c'est que les gens se retrouvaient à la rue au 1^{er} avril puisque les financements manquants, la Ville de Genève a cessé de mettre à disposition les hébergements cités. Et donc il fallait trouver une solution urgemment pour que ces personnes, avec en plus une vague de froid qui intervenait cette semaine-là en particulier, puissent trouver à se loger à ce moment-là et n'aient pas des risques pour leur santé, même à court terme. De ce point de vue, on salue la réactivité et l'agilité de l'ACG pour cette année, en sachant que bien sûr, comme le mentionne la résolution, une discussion de fond pour la pérennisation de cette méthodologie de Fr. 6,2 millions à travers le FI ou une autre méthode de financement que l'ACG décidera puisse être faite ensuite pour les années à venir.

Ce qui est attaqué ici, ce n'est pas le fond si j'ai bien compris M. Dérobert, encore qu'on puisse se poser la question, mais c'est bien la forme. Or, la forme c'est quoi ? C'est de sanctionner la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

méthode de décision de l'ACG sur ce principe-là. Or ce qui est intéressant, c'est que la résolution cite l'article 27 de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité, il y est fait référence directement dans la LAC, dans son article 80, les décisions prises par l'Association des communes genevoises, au titre de l'article 27 de la loi que je viens de citer, sont soumises à la surveillance cantonale et c'est le Conseil d'Etat qui doit statuer. Donc, est-ce que le PLR du Conseil municipal de Lancy veut se substituer au contrôle de l'ACG que la loi octroie au Conseil d'Etat ? C'est quand même une question que l'on peut se poser, en l'occurrence je ne suis pas du tout sûr que c'est notre rôle de remettre en question cette décision. Si elle était illégale, si elle était prise avec un vice de forme comme il est supputé ici, le Conseil d'Etat invaliderait cette décision. En l'occurrence ce n'est pas du tout le rôle du Conseil municipal de statuer là-dessus. Le rôle du Conseil municipal est de statuer sur le fond - et d'ailleurs si vous reprenez le document qui nous a été envoyé par l'ACG le 11 avril, il est bien mentionné que les conseils municipaux s'expriment sur le bienfondé même de ces décisions et non pas sur la procédure. En l'occurrence cette résolution est absolument sans objet et donc je vous invite fermement à la rejeter.

M. Mayer : je partage totalement les propos de M. Clémence qu'il vient d'exprimer, mais je vais être beaucoup moins magistral et beaucoup plus terre à terre. Le 31 mars, il y a eu la fermeture de 200 places d'accueil pour l'accueil des sans-abris. Il y a l'épisode de neige qui a été rappelé, les températures qui étaient extrêmement basses. Et l'Assemblée générale de l'ACG qui vote en urgence le 6 avril cette aide de Fr. 6,2 millions pour permettre la réouverture des lieux d'accueil. C'est un élan de solidarité de l'ACG et des communes très appréciable, mais c'est surtout un élan de responsabilité puisque ce sont les communes qui ont la compétence de la politique de l'hébergement des sans-abris. Grâce à cette décision, des structures ont pu être remises en place et en peu de temps une crise a pu être résolue. A priori on pourrait s'arrêter là. On pourrait même féliciter l'ACG de la décision.

Et il y a cette résolution qui nous arrive. Est-ce que la procédure prévue a été respectée à la lettre ? Non effectivement, on est en situation d'urgence, cela a été rappelé, les décisions ont été prises assez rapidement. Parfois la décision impose de déroger un peu aux principes qui sont définis, en général les principes sont décidés par beau temps. Est-ce que la décision prise est inacceptable pour autant ? Eh bien non, sur le fond les communes ont attribué un montant pour régler une situation d'urgence, donc c'était une priorité de pouvoir héberger les personnes qui étaient tout à coup à la rue. Si l'ACG n'intervenait pas, que ce serait-il passé ? On continuait à jouer à Un deux trois soleil en espérant que la Ville de Genève réouvre des structures à ses frais ou que n'importe quel acteur se décide à bouger pour ouvrir ces structures. C'est un peu jouer avec la vie de ces gens, avec leur santé, comme cela a été rappelé. Pour notre groupe, cette décision a non seulement été très bonne, mais en plus on s'en félicite.

Sur le couplet que ce n'est pas le fond mais la forme qui est attaquée, c'est assez cynique. Pour respecter la forme il n'aurait donc pas fallu agir, mais l'action en elle-même n'est pas remise en cause ? Si ça ce n'est pas de la politique politicienne, cela y ressemble quand même fortement.

Pour ces raisons, le groupe des Vertes et des Verts refusera cette résolution.

M. Dérobert : je remercie mes préopinants de croire que je pourrais me substituer au Conseil d'Etat, ce qui n'est absolument pas dans mes intentions, ni dans mes ambitions. On parle de responsabilité, on parle d'un certain nombre de choses où en effet ils ont la volonté de le faire au dernier moment parce qu'il fallait parer à une vague de froid, je pense qu'il n'y a pas assez de personnes qui jardinent dans les rangs des politiciens parce qu'on sait très bien que jusqu'au 15 mai à peu près, c'est les Saints de glace, et qu'à partir de là il peut faire froid jusque-là. Gouverner c'est prévoir et on aurait pu un peu anticiper ce genre de températures froides. Je pense que les personnes qui sont à Genève depuis un certain temps savent qu'il n'est pas surprenant qu'on ait des températures froides relativement tardives. A partir de là, j'entends

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

bien qu'il y avait urgence, mais l'urgence on peut la prévoir. Dans le même principe, on a déjà dit plusieurs fois à notre Conseil administratif dans cette salle qu'il fallait prévoir. Je pense que ce n'est pas tout à fait anodin que cela arrive comme cela au dernier moment.

La dernière chose, l'Etat de Genève ne va pas aller contre cette décision, le Conseil d'Etat, la LAPSA qui a été votée en septembre par les députés, qui n'a d'ailleurs toujours pas de loi d'application, a reçu une nouvelle version il y a quelque temps, que les Conseillers administratifs ont reçu si je ne me trompe pas, l'ACG d'ailleurs s'en est offusquée, son Président et son directeur, mais évidemment le Conseil d'Etat a tout intérêt à ce qu'ils repassent cela aux communes et que cela aille dans ce sens-là. Je pense que cela arrange tout le monde et le soudain froid au dernier moment est une bonne façon de gouverner.

Mme Moyard : quelques éléments de précision sur le contexte par rapport à cette résolution. Cela va sans dire, mais quand même mieux en le disant, que le Conseil administratif y est opposé, mais en même temps, étant donné que cela fait partie de vos prérogatives, vous ferez évidemment ce que vous souhaitez.

Comme le disait M. Mayer, c'est assez difficile de comprendre ce que vous visez exactement. Vous dites que vous n'êtes pas opposé au fond, mais vous essayez de faire annuler la décision, pour en fait avoir le plaisir de la reprendre une nouvelle fois au mois de septembre, après avoir pu faire les choses à l'endroit, si je comprends bien. A part faire un petit exercice de formalisme, quel est le but ? A quoi cela sert-il ? Sous des airs angéliques, je pense que la volonté l'est un petit peu moins. Donc, au moins allons sur le fond, si c'est vraiment cela le but, et dites franchement que vous êtes opposés à l'application d'une loi qui a été votée et qui est en force.

Par contre, là où le Conseil administratif est d'accord avec vous, et d'ailleurs le Président de l'ACG l'a encore redit pas plus tard qu'hier soir où je représentais la commune de Lancy à l'Assemblée générale, c'est vrai que la procédure n'a pas été respectée, et c'est regrettable. La raison pour laquelle cela a été le cas, c'est qu'il y avait urgence. Y avait-il moyen de ne pas se retrouver dans cette urgence ? Je pense comme vous que oui. Est-ce que le Conseil d'Etat a profité des flocons et de la presse pour mettre un petit coup de pression sur une ACG qui a parfois des difficultés à se mettre d'accord entre 45 communes, particulièrement lorsqu'il s'agit de répartition entre les communes ? C'est vrai. Est-ce que la Ville de Genève avait un intérêt à ce qu'un accord soit trouvé et qu'un montant soit versé ? Evidemment. Mais en même temps il y a une loi cantonale qui est en vigueur depuis novembre et qui n'avait pas encore produit des effets concrets. Est-ce que cela voulait dire que l'ACG ne faisait rien ? Non. Je crois que j'ai déjà fait trois séances de Commission sociale de l'ACG rien que sur ce sujet ; ma collègue, Corinne Gachet qui représente Lancy à la Commission des finances, en a une lundi prochain, en a eu d'autres précédemment également, donc il y a un gros travail qui se fait. Le problème, c'est que ce n'est pas tout simple. La véritable urgence est où ? Pourquoi le FI ? Pourquoi avoir fait ce système-là ? Simplement parce que modifier la LRPFI (loi cantonale sur la répartition et la péréquation financière intercommunale) prend du temps, à commencer parce que c'est une loi cantonale. Donc une loi cantonale qui est adoptée, à part lors de suspension des annuités, qui est votée sur le siège, cela n'existe pas. Et modifier – c'est à cela que travaille l'ACG, c'est de proposer une modification de la LRPFI selon différents critères - cela prend du temps. Il faut savoir pour combien de places, est-ce qu'on arrive directement à répondre à l'entier du besoin comme le demande la LAPSA sur la base de l'étude qui a été faite par le Professeur Bonvin, tout cela demande du temps. Donc, ce n'est pas qu'il ne s'est rien passé depuis le mois de novembre et qu'on est une bande d'amateurs, c'est juste que cela prend un peu plus de temps que ce que peut-être le Conseil d'Etat, ou la Ville de Genève, aurait souhaité.

L'ACG a proposé en 48 heures de – ce n'est pas si facile de trouver Fr. 6,2 millions en 48 heures, nous on ne sait pas comment faire, même avec 45 communes - ce dispositif, il a le mérite d'exister et oui on a dû tordre un peu les procédures. Il ne faut pas que cela se reproduise, cela

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

a été dit dans toutes les bouches, je pense qu'on est d'accord là-dessus. Maintenant si on est tous d'accord sur le fond, cela ne sert à rien de faire du formalisme excessif.

La dernière chose, faisons quand même attention, ce n'est pas juste les flocons, mettre en place un dispositif à Genève pour les sans-abris, ce n'est pas juste pour quand il fait -10°. Ce qui est demandé dans l'étude Bonvin, c'est 500 places à l'année. Donc, ce n'est pas que maintenant on paie des places pour aller à la plage des Eaux-Vives, il y a un vrai besoin, il y a un vrai dispositif à mettre en place, c'est ce que prévoit la loi. On a une situation d'urgence et on travaille sur le long terme, dès 2023, en actionnant la péréquation intercommunale.

Une dernière chose, concernant l'avant-dernier considérant, je sais d'où il vient puisque c'est la proposition du FI en menaçant de couper la subvention actuelle versée par le FI au GIAP de Fr. 7,3 millions, ce qui serait évidemment une catastrophe. Rassurez-vous aucune commune n'est favorable à cela, donc il n'y a aucune chance que cela passe, à part celles qui ne sont pas au GIAP, il y en a quand même trois, mais c'était une réponse un peu pour mettre le dossier sur le devant de la scène et faire un peu d'esclandre, mais cela n'aura pas lieu. Etant donné qu'il restait Fr. 2 millions en 2022 non-attribués au FI sur ces Fr. 6,2 millions, que la Ville de Genève a renoncé à une demande de subvention à hauteur de Fr. 4 millions dans le domaine culturel, qu'il reste Fr. 200'000.— à couvrir qui seront sans problème couverts étant donné que Fr. 6,2 millions est en fait une ligne de crédit et pas un versement en un bloc et que la Ville de Genève dit déjà maintenant qu'en fait elle aura plutôt besoin de Fr. 5,4 millions. Donc, il n'y a pas de problème de fond, il n'y a pas de responsabilité pénale engagée de la part des membres du conseil du FI, car c'était une des craintes, donc on fera mieux pour la prochaine fois, l'important était de trouver une solution rapidement et de travailler sur le long terme.

Donc le Conseil administratif vous encourage à refuser cette résolution.

Mme Rosales : l'essentiel a déjà été dit, mais vu l'attaque, il me paraît important de remettre une couche.

Pour notre groupe, il nous semble clairement que la forme est un prétexte et que cela est bien pratique. Les procédures, lorsqu'on parle d'une situation humanitaire, ne peuvent pas l'emporter sur le fond. Il s'agit d'une attaque sur le financement de l'hébergement d'urgence, et du combat contre la grande précarité.

Nous vous invitons donc à sortir du bois : s'agit-il donc de sanctionner l'ACG pour une question de forme et remettre des gens à la rue ?

Et pour répondre à M. Dérobert, dormir dehors ce n'est pas juste horrible en hiver.

M. Dérobert : j'allais vous dire que je renonçais à prendre la parole puisque Mme Moyard a répondu sur la question du financement qui était ma question, mais vu ce qui vient d'être dit, non je n'attaque toujours pas le fond, j'attaque encore la forme, je ne cesserai pas de le répéter, vous pouvez me prêter toutes les intentions que vous voulez bien en face, mais là on rentre dans la politique politicienne, justement celle que je ne voulais pas attaquer. Je reste sur la forme, Mme Moyard me répond sur un certain nombre de choses, je ne suis toujours pas d'accord sur la forme et je pense bien que le Conseil municipal à majorité de gauche refusera cette résolution, mais cela nous a permis un débat qui était intéressant.

Mme De Vecchi : le groupe PDCVL défend cette démarche. Contrairement à ce que dit Mme Rosales, évidemment ce n'est pas du tout une sanction par rapport à l'accueil d'urgence, le sans-abrisme, on a déjà eu l'occasion de l'exprimer. De nouveau c'est une question de forme. Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne vais pas répéter. Ce qu'on a aussi débattu dans notre groupe, c'est quelles seront clairement les conséquences pour les finances de Lancy ? C'est

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

une réponse qu'on n'a pas actuellement et cela nous semble compliqué d'adhérer à quelque chose ou de ne pas réagir à une démarche sans avoir réellement les répercussions exactes que devra assumer notre commune.

De nouveau pour un débat qui pourrait avoir lieu peut-être, comme disait M. Dérobert, un peu plus tard dans l'année, pourquoi devoir maintenant tout de suite décider d'un tel montant sans avoir un financement qui est clairement défini.

M. Couto : le groupe MCG va aussi soutenir cette résolution pour une question de forme, de comment les choses ont été faites.

Mme Moyard : pour répondre à Mme De Vecchi, il n'y a pas de coûts pour Lancy pour ces Fr. 6,2 millions. C'est le principe. Je viens de vous expliquer comment cela pouvait se décompter dans le cadre du budget annuel du FI qui est actuellement de Fr. 23 millions et au vu – il faut le reconnaître, ce que je vous ai dit avant, du fait que M. Kanaan ait retiré une demande, l'ait postposée, c'est le FI qui va prendre en charge ces Fr. 6,2 millions, il n'y a pas d'impacts pour Lancy pour 2022, ni pour aucune autre commune, à part pour la Ville de Genève qui va recevoir Fr. 6,2 millions ou moins de la part du FI. Ce n'est pas que nous avons signé à votre place un chèque en blanc en levant la main au bon moment le 6 avril.

Par contre pour 2023, bien sûr que cela aura une répercussion financière, vous dire exactement laquelle, c'est encore un peu prématuré, nous avons reçu des tableaux hier mais ce sont des propositions qui doivent être discutées, il n'y a pas eu de vote à l'Assemblée générale d'hier alors qu'il était prévu à l'ordre du jour, parce que c'est repoussé à la séance ordinaire du mois de juin et que la Commission de cohésion sociale de l'ACG ainsi que la Commission des finances de l'ACG vont travailler sur différentes propositions. La première est de rajouter une couche supplémentaire à la péréquation intercommunale, ce qui veut dire une modification de la LRPFI et peut-être bien également de la LAPSA, ce qui veut dire des passages au Grand Conseil. D'autre part une autre proposition qui est d'augmenter la dotation annuelle du FI, mais pas pour la LAPSA, qui ne serait pas financée dès 2023 par ce mécanisme-là, mais parce que le Fonds intercommunal joue son rôle, que les communes ont tout plein de projets et parce qu'elles se développent, notamment une commune comme la nôtre, et que ses ressources sont un peu trop courtes par rapport aux différents projets qui sont rapidement d'ampleur, qui se chiffrent rapidement en millions et donc si vous avez des projets à Fr. 7 millions qui arrivent et que vous en avez plus que trois dans l'année, vous ne vous en sortez pas. Donc, il y a une proposition qui doit être étudiée d'augmenter la dotation du fonds, également de manière péréquative. Ces deux éléments, ceux-là vont coûter, ceux-là vont impacter le budget de Lancy, de manière relative étant donné que de manière péréquative nous contribuons moins que des communes comme Cologny et Vandoeuvres qui ont une valeur du centime très élevée, mais néanmoins plus que des communes qui l'ont beaucoup plus basse comme Vernier ou Onex. Donc là il y aura des chiffrages, mais qui sont en cours et comme je vous l'avais déjà dit, nous ferons évidemment valoir les investissements que nous faisons, nous à Lancy, notamment via La Virgule pour que ces places soient également décomptées. Ce sont un peu des gouttes d'eau en comparaison du dispositif de la Ville de Genève, mais nous les ferons valoriser néanmoins.

Mme Vandeputte : je voudrais juste intervenir parce qu'effectivement la Ville de Genève a besoin de moyens, ce n'est pas normal qu'elle assume autant cette charge qui est en lien avec le sans-abrisme. Effectivement cela fait pas mal de temps que cela se discute, cela fait pas mal de temps qu'elle a fait des demandes dans ce sens, mais je ne peux pas admettre et je ne peux pas accepter, surtout si on se soucie des deniers publics, qu'elle fasse une demande et que cette demande ne puisse pas être analysée, voir comment elle va utiliser cet argent concrètement. J'entends bien que c'est une somme importante, donc cela demandait quand même un minimum de temps de réflexion pour l'ensemble des communes avant de pouvoir vraiment voter sur le sujet, même si effectivement il y avait une urgence, j'en conviens, mais il y avait un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

compromis à trouver et voter si rapidement sur un montant aussi important sans avoir un vrai dossier à analyser, je trouve cela très problématique. Et je ne fais pas forcément confiance dans l'idée de me dire que ce n'est pas quelque chose qui va se reproduire.

Pour moi, oui, on signe un chèque en blanc à la Ville de Genève.

Mme Moyard : la Ville de Genève est venue bien avant, je vous ai dit que j'avais eu trois Commissions sociales avant qu'il y ait ces 48 heures où s'est fait ce deal-là, il y a eu une présentation du dispositif déjà de manière chiffrée par la Ville de Genève auprès du reste des communes genevoises. Donc, ce n'est pas tout à fait vrai de dire que la Ville de Genève est venue, comme cela, faire un coup de tonnerre dans un ciel bleu. Elle n'est peut-être pas toute blanche, mais elle a fait sa part du travail, elle a également mandaté l'étude Bonvin que je vous conseille de lire qui permet d'objectiver les choses, qui a été présentée également à l'ACG – alors je suis d'accord que c'était après le vote des Fr. 6,2 millions, mais elle a été largement présentée, on a des documents de qualité, on n'est pas dans le bleu.

M. Jotterand : avant de passer au vote, il y a eu un amendement lors du point 1) qui avait été évoqué pour la signature de cette résolution. Reste-t-elle anonyme sur le papier même si l'on devine qui est derrière, ou est-ce que vous souhaitez l'amender pour la signer ?

M. Dérobert : vu qu'un groupe était déjà connu et un groupe s'est rallié à nous, je ne vois pas le souci de maintenir cet amendement.

M. Jotterand : la parole n'était plus demandée, je vais formellement vous faire voter cet amendement et ensuite nous passerons au vote de la résolution amendée ou non. Il s'agit d'ajouter les signatures des groupes PLR, PDCVL et MCG.

La proposition d'amendement est acceptée par 17 oui, 3 non, 14 abstentions.

M. Jotterand : nous passons au vote de la résolution ainsi amendée.

La résolution 067-2022 est refusée par 18 non, 15 oui, 1 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION**8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

a) Remplacement de caméras de surveillance – Crédit d'investissement (Fr. 100'000.--) (285-22.03) – Rapport de la Commission de la sécurité, séance du 13 avril 2022 (M. Thierry DEROBERT)

M. Dérobert présente le sujet : en 2011, un crédit de Fr. 1'220'000.-- avait été voté dans ce Municipal. Un règlement relatif à ces caméras avait été approuvé par ce même Municipal la même année pour une installation de ces caméras l'année suivante.

Le sujet devait revenir en commission en 2021 pour le remplacement des caméras. Ces caméras sont posées uniquement sur les bâtiments lancéens ouverts au public et situés sur le domaine privé patrimonial. Dans les écoles, les enregistrements des caméras sont activés uniquement en dehors des activités scolaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Les caméras actuelles sont issues d'une technologie datant d'il y a plus de 10 ans et présentent une résolution de 3 mégapixels devenue obsolète. De plus, en cas de faible luminosité, elles ne permettent pas de visionner des images qualitatives.

Seulement trois personnes du service de la police municipale sont inscrites auprès du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence selon l'article 42, al 3 de la LIPAD. Ces personnes sont les seules à pouvoir accéder aux enregistrements.

Au total, 60 caméras doivent être remplacées : 7 à l'école de Tivoli, 5 à l'école en Sauvy, 17 à l'école et pataugeoire de la Caroline, 9 à l'école des Palettes, 2 au parking des Courtillets, 4 au parking de la Vendée, 11 au parking et parc Louis-Bertrand et 5 au parking Marignac.

Le total de la somme des coûts de la prestation comprend les caméras, des serveurs, des licences et la mise à jour des serveurs.

A la question de savoir si ces caméras impliquent une baisse de la criminalité, il est répondu que ces caméras rassurent la population. Il est aussi répondu à une autre question que le visionnage des images ont permis de résoudre des affaires et de confondre leurs auteurs.

Il est précisé encore que le changement est évidemment dû à l'évolution technologique qui permet maintenant d'avoir une bien meilleure qualité que lors de l'achat des caméras actuels.

Il est ajouté encore par un commissaire que ces caméras pourront permettre d'identifier les auteurs de certains délits, mais pourraient aussi permettre de disculper un éventuel prévenu.

Le crédit d'investissement est accepté par 6 oui et 4 abstentions.

M. Mayer : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, lors du vote d'entrée en matière, le groupe des Vertes et des Verts n'était pas convaincu par l'utilité de cette dépense pour améliorer la sécurité des Lancéennes et des Lancéens. Par principe, nous avons toujours une préférence pour le déploiement de ressources humaines. Déjà lors de ce vote d'entrée en matière, nous avons mentionné notre soutien assez enthousiaste à la création de la nouvelle Brigade qui, pour nous, allait beaucoup plus dans le sens d'une amélioration de la sécurité.

Les éléments qui ont été présentés en commission, et notamment le type de cas pour lequel la visiosurveillance a été utilisée et le nombre de cas également ne nous ont toujours pas convaincus, d'autant plus que l'argument si la simple présence de caméras permet la dissuasion, alors le projet actuel qui n'en rajoute aucune n'apporte aucun élément de dissuasion et les caméras – on l'a déjà dit – servent une fois que le délit a été commis.

Pour cette raison, le groupe des Verts va majoritairement s'abstenir et certains le refuser.

Mme Rosales : le groupe socialiste n'est pas unanime sur cette question, ce qui montre bien qu'il nous a manqué des éléments d'analyse pour avoir une position claire. Nous comprenons qu'avant la rénovation technologique des caméras qui nous est proposée ici, nous avons une visibilité très partielle des auteurs de délits, nous ne pouvions pas toujours reconnaître les personnes impliquées. Là il nous est proposé d'avoir une meilleure qualité d'image pour identifier les auteurs de délits, mais il ne nous a pas été présenté en commission la pertinence des lieux choisis où ces caméras sont posées, ni s'ils étaient toujours pertinents. Nous n'avons pas eu non plus de chiffres sur la diminution des incivilités ni sur l'effet de ces caméras sur les incivilités en général. Bien sûr la présence des caméras peut avoir un effet dissuasif, et cela peut être un motif suffisant pour accepter ces remplacements, mais cela peut être aussi faussement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

rassurant pour la population. Donc, sans nous opposer à ce renouvellement, on pense qu'il aurait été souhaitable d'avoir une analyse des lieux où sont posées les caméras et des incivilités en général.

M. Vergain : le groupe PDCVL a le souci de la sécurité des habitants de la commune, et plus particulièrement de ses enfants et de ses jeunes. Ces caméras sont souvent placées à des endroits stratégiques où il y a pas mal de jeunes, de personnes âgées et d'enfants et les emplacements ont déjà été déterminés lors d'une précédente étude puisqu'elles sont déjà là. Ne pas les renouveler, ce serait une aberration. En effet, malgré le coût, il faut profiter des emplacements existants, en cas de problème ou d'agression, il serait regrettable de ne pas avoir les preuves nécessaires, même s'il n'y a jamais de grosse arrestation ou de grands événements qui ont été résolus grâce à ces caméras, c'est maintenant qu'il faut avoir la nouvelle technologie pour pouvoir y parer. Les images inexistantes ou de mauvaise qualité ne nous apporteraient que des regrets et des reproches, voire peut-être des condamnations.

Pour cette raison, le groupe PDCVL votera oui à cet arrêté concernant le crédit d'investissement pour le remplacement des dites caméras.

M. Couto : le groupe MCG va également soutenir cet arrêté. Effectivement une meilleure qualité des caméras peut aider à résoudre certains cas d'incivilité, de violence et d'autres types de situation. Comme vous le savez, au niveau technologique les choses avancent très vite. Malheureusement ou heureusement on doit suivre, donc il faut renouveler parfois le matériel. Moi qui suis dans l'informatique, il y a l'aspect de la sécurité, les anciennes caméras sont dotées d'anciens logiciels sûrement, qui ne sont plus mis à jour par le fabricant, peut-être pour une question économique c'est bien possible, mais malheureusement on est dans un monde comme cela et rien que pour cela il faut suivre l'avancement de la technologie. Nous, on est d'accord que cela peut apporter un effet dissuasif sur les incivilités, la violence, etc. dans certains locaux. De ce que j'ai compris, elles sont posées dans des endroits assez stratégiques comme les écoles, j'imagine qu'elles doivent surveiller un peu les préaux où souvent les jeunes se réunissent, je pense que cela les aidera un peu à être plus cadrés.

Pour tous ces arguments, le MCG va bien sûr soutenir cet arrêté.

M. Dérobert : évidemment le PLR va soutenir comme en commission ce projet. Pour nous, ce n'est pas parce que la technologie avance qu'il faut changer les caméras, c'est parce qu'on peut avoir une meilleure définition et être un peu plus précis sur les visionnages des différents films qu'on doit changer ces caméras, afin de résoudre éventuellement plus d'enquêtes, de pouvoir apporter plus de sécurité. Si une fois c'est un de vos enfants, votre femme ou votre mari ou vous-même qui vous faites attaquer, je pense que chacun sera content de savoir que l'auteur de cette malveillance aura pu être identifié grâce à ces caméras.

Je trouve dommage que dès qu'on parle de sécurité sur la commune, certains partis soient toujours frileux. On a eu le cas avec la piscine, on a le cas maintenant avec les caméras. Alors j'ai bien entendu que certains s'abstiendraient et qu'une petite minorité allait voter contre, mais je pense que pour le bien de nos citoyens, on surveille autant les écoles, mais aussi les parcs et des parkings qui ne sont pas toujours bien éclairés, dans lesquels il y a un certain nombre d'infractions qui arrive. Evidemment, on ne sait pas s'il y a moins d'actes délictueux grâce aux caméras, mais je vous propose d'organiser un sondage auprès des délinquants pour savoir si grâce aux caméras ils n'interviennent pas.

Sur cette proposition, nous la soutiendrons.

Mme Vandeputte : de par mon expérience professionnelle, je peux dire que les caméras de surveillance permettent d'élucider divers délits et divers crimes. J'ai pu assister à la résolution

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

d'affaires pénales dans le cadre de rixes, de brigandages, de vols et de tentatives de meurtre. Pour moi, il faut y voir clairement un appui complémentaire à la présence humaine. L'être humain ne peut pas être partout malheureusement, il ne peut pas tout anticiper, ces caméras sont là en appui. Si on ne les remplace pas, cela veut dire qu'elles vont perdre leur utilité petit à petit et cela signifie qu'à terme on n'aura plus de caméras sur la commune. Je pense qu'il ne faut pas se laisser attraper par la crainte des caméras, qui font peur peut-être pour certains ou certaines, mais bien y voir toute l'utilité qu'elles démontrent très largement et très régulièrement.

M. Couto : je reprends la parole pour insister sur le fait qu'au niveau informatique il y a l'aspect de la sécurité aussi. Après on peut se dire qu'on enlève tout parce que des caméras qui ont des logiciels qui ne sont plus mis à jour, elles peuvent se faire attaquer et cela peut nuire après à tout le réseau. Je ne sais pas si cela a été évoqué en commission, et je n'ai pas tout lu, mais cela c'est un aspect à prendre en compte, en plus du fait que ce soit de meilleure qualité et que cela peut aider à résoudre certains problèmes.

M. Jotterand : c'est un peu ce qui me semble en effet, tout le monde n'a pas forcément lu le procès-verbal de la Commission et qu'on est en train de refaire le débat. Mme Bonvin Bonfanti a demandé la parole et ensuite je vous proposerai de clôturer le débat et de passer au vote.

Mme Bonvin Bonfanti : comme j'étais présente à la commission, je voulais juste rappeler une ou deux choses parce qu'on ne nous a pas exposé des vols de petites filles ou des meurtres comme cela peut peut-être arriver en ville de Genève, mais apparemment à Lancy les problèmes que l'on rencontre ce sont des gens qui perdent leur ticket de parking et qui du coup démontent la barrière pour pouvoir sortir du parking et l'autre exemple c'est quelqu'un qui avait réussi à avoir les clés d'une école et qui allait de temps en temps faire la fête dans des locaux.

Donc, soit il faut nous faire des présentations en commission qui soient un peu plus précises et complètes, soit ces caméras n'ont apparemment pas beaucoup d'utilité.

M. Jotterand : j'avais dit que je clôturerais les débats, mais je vois qu'il y a deux PDCVL qui ont demandé la parole, par souci d'équilibre du temps de parole, je vous propose de vous laisser la parole rapidement et ensuite nous passerons au vote. M. Haas ou Mme Adam, si cela vous convient pour ne pas déséquilibrer le temps de parole de l'autre côté.

M. Haas : la réaction de Mme Bonvin Bonfanti qu'on avait déjà eu en commission, qu'elle avait déjà eu par ailleurs sur les véhicules de police, je crois qu'elle a un vrai problème par rapport à la notion de sécurité. Tant mieux si on n'a rien eu à Lancy, chère Madame, mais si demain il y a un cas et que c'est quelqu'un qu'on ne peut pas identifier à cause de l'absence de caméras, moi j'aurais honte de ne pas avoir voté ce crédit.

Mme Adam : juste pour rappeler l'historique, ces vidéosurveillances avaient été mises en place et il y avait eu une étude rigoureuse qui avait été faite sur tous les incidents qui s'étaient passés sur la commune, donc si elles ont été placées là, c'est qu'il y a eu des problèmes à l'époque. Semblerait-il que cela dissuade les gens, si c'est juste une question de ticket de parking.

M. Jotterand : nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu le vote du Conseil municipal du 29 avril 2010 sur le principe de l'installation de caméras dans différents lieux de la commune ;

Vu le vote du Conseil municipal du 12 mai 2011 ouvrant un crédit de Fr. 1'220'000.— pour la mise en place de caméras de surveillance sur huit sites de la commune ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Vu les difficultés que rencontre le service de la police municipale à identifier des individus avec les actuelles caméras de basse résolution ;

Vu que la modernisation de 60 caméras avec une plus haute résolution permettra une meilleure exploitation des images ;

Vu la possibilité, avec ces nouvelles caméras, d'effectuer les visionnements depuis le poste de police municipale ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) A 2 08 ;

Conformément au règlement d'application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (RIPAD) A 2 08.01 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de la sécurité, séance du 13 avril 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 100'000.-- destiné au remplacement de 60 caméras de surveillance sur différents sites de la commune ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 1110.50600, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 1110.14060 ;*
3. *d'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2022, sous la rubrique 1110.33006 ;*

L'arrêté 285-22.03 est accepté par 22 oui, 3 non et 9 abstentions.

- b) Création de bureaux dans l'ancienne école enfantine du Petit-Lancy – Crédit de construction (Fr. 398'000.--) (294-22.04) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 2 mai 2022 (Mme Monica De Vecchi) et rapport de la Commission des finances, séance du 4 mai 2022 (Mme Véronique Equey)**

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : l'objet concerne la transformation des locaux de l'ancienne école enfantine du Petit-Lancy, afin d'y installer les futurs locaux administratifs du service de la petite enfance et du bureau d'accueil de la petite enfance. Il s'agit principalement de transformer les anciennes classes en bureaux et espaces d'accueil.

Certains autres travaux sont à prévoir, comme la transformation des toilettes et la mise aux normes du système électrique et de la sécurité incendie. A savoir qu'il a été convenu de garder les sols en mosaïque qui sont d'origine.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Une demande d'autorisation de construire accélérée sera faite, au vu de l'urgence de la situation, les futurs locaux devant être opérationnels au 1^{er} septembre 2022.

Le bâtiment a été construit à la fin du XIX^{ème} siècle, il a tout d'abord abrité des classes enfantines, puis a été dévolu aux activités parascolaires, il a aussi abrité provisoirement une classe d'intégration, en collaboration avec Foyer Handicap.

Le premier étage accueille déjà la responsable du pôle Petite enfance, la secrétaire du BAPE, ainsi que le groupement des garderies.

Le rez-de-chaussée sera dévolu au BAPE, avec un guichet qui permettra de recevoir les familles.

A savoir qu'il subsiste un espace vide qui est sans affectation pour le moment.

Au premier étage s'installera le personnel du Service de la petite enfance (cheffe de service, administrateur, secrétaires-comptables et gestionnaires). Il se répartira dans trois bureaux et un openspace.

Les travaux concernent principalement la création de bureaux, la transformation des sanitaires, l'ajout de radiateurs, l'ajout d'une couche d'isolation au niveau du toit, le remplacement de l'éclairage existant et le remplacement des portes. A savoir qu'une participation de l'OCEN est prévue pour les travaux concernant les questions énergétiques.

Le crédit d'investissement de Fr. 398'000.-- est accepté à l'unanimité.

Mme Equey présente le sujet : M. Bionda présente le plan ainsi que la nécessité des travaux dans l'école. Il indique le besoin d'un rapport énergétique avant de commencer les travaux. Ensuite, M. Bionda explique les diverses dépenses par corps de métier. Pour finir, il indique que les travaux doivent être réalisés entre mai et août 2022.

Un commissaire s'inquiète de la probable présence d'amiante dans le bâtiment. M. Bionda répond qu'il est possible d'en avoir à certains endroits. M. Künzi indique que des travaux ont déjà été effectués sur demande des maîtresses de l'école qui suspectaient une présence de métaux lourds.

Une commissaire s'interroge sur ce que rapporte les investissements dans le domaine de la petite enfance, surtout à propos des femmes.

Le Président note les demandes et propose de voter sur le crédit de construction. La commission valide le crédit de Fr. 398'000.-- lors du vote.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le projet de municipalisation de la petite enfance de Lancy ;

Vu le besoin en locaux du nouveau service de la petite enfance ;

Vu l'opportunité de créer des espaces de bureaux dans le bâtiment de l'ancienne école enfantine du Petit-Lancy ;

Vu l'exposé des motifs ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes genevoises du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 2 mai 2022 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 4 mai 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 398'000.— destiné à la création de bureaux dans l'ancienne école enfantine du Petit-Lancy, sise avenue Louis-Bertrand 7 ;*
2. *de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 0290.50400, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0290.14040 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention énergétique (OCEN), sous la rubrique 0290.63100, non confirmée en l'état ;*
4. *d'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2022, sous la rubrique 0290.33004.*

L'arrêté 294-22.04 est accepté par 31 oui, 1 non, 2 abstentions.

c) Surélévation et transformation d'un pavillon scolaire dans le parc en Sauvy – Crédit de construction (Fr. 1'750'000.--) (295-22.04) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 2 mai 2022 (Mme Monica DE VECCHI)

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : il est urgent de prévoir des solutions pour accueillir des classes supplémentaires à l'école en Sauvy, actuellement saturée. Il s'agit principalement de traiter la question du pavillon provisoire existant, dit « pavillon du parc », qui abrite actuellement les activités parascolaires. Un deuxième pavillon, le « pavillon du parking » devra être installé ces prochains mois et demande actuellement un important travail de conception.

Il a fallu, entre autres, tenir compte des contraintes imposées par le DIP en matière de m2 minimum pour l'ouverture des nouvelles classes. La question des normes énergétiques et du chauffage a dû également être traitée, afin que les classes soient adéquatement isolées et chauffées.

Après l'étude de plusieurs variantes, celle qui consiste à adjoindre un module au pavillon existant et d'y ajouter une surélévation a été retenue, permettant de créer deux classes supplémentaires, venant s'ajouter aux quatre classes existantes, ainsi qu'un espace pour produire de la chaleur (dans le module du rez-de-chaussée).

Des travaux concernant la toiture et la façade sont également prévus, notamment avec l'installation de panneaux solaires sur le toit et de pare-pluie colorés à l'avant du bâtiment.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

A savoir que l'organisation des travaux est complexe, ce pavillon se situant dans un parc. Il s'agit de respecter la végétation, avec notamment la présence d'un cèdre de grande qualité, et de tenir compte des travaux du tram en cours.

L'objectif est d'ouvrir les nouvelles classes à la rentrée scolaire 2022 (3 classes et 2 classes dévolues au parascolaire), néanmoins, l'opération est très tendue au niveau des délais, des commandes et des autorisations. Une demande d'autorisation accélérée a été déposée.

A savoir que le parascolaire a été relogé dans une villa au chemin des Palettes, qui a été adéquatement réaménagée.

Le crédit de construction de Fr. 1'750'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'augmentation de la fréquentation de l'école En Sauvy ;

Vu la nécessité de rénover l'école En Sauvy ;

Vu que ce projet est susceptible de pouvoir répondre rapidement au besoin de nouvelles classes pour la rentrée scolaire 2022/2023 ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 570'000.--, voté par le Conseil municipal le 16 décembre 2021 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 2 mai 2022 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 4 mai 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 1'750'000.— (y compris la part du crédit d'étude voté le 16 décembre 2021, soit Fr. 176'600.--) destiné à la surélévation, à la transformation et à l'aménagement d'un pavillon scolaire provisoire existant dans le parc En Sauvy ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2022, sous la rubrique 2170.33004 ;*

L'arrêté 295-22.04 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022**d) Reprise des actifs nets (donations) des structures petite enfance municipalisées au 1^{er} septembre 2022 (290-22.04) – Rapport de la Commission des finances, séance du 4 mai 2022 (Mme Véronique Equey)**
=====

Mme Equey présente le sujet : Mme Aymon explique le mécanisme de legs/donations en termes de légalité.

Un commissaire demande si certains montants peuvent fluctuer. Mme Aymon répond que certains montants sont des budgets et donc peuvent être modifiés car ce sont des estimations.

M. Künzi et Mme Rasca sont accueillis.

Un commissaire se demande si lors d'une dissolution, toutes les associations distribuent leurs liquidités à la commune. Les deux intervenants confirment que c'est bien le cas après vérification d'une fiduciaire et du SAFCO.

La présidente propose de voter sur la reprise des actifs nets des structures petite enfance municipalisées au 1^{er} septembre 2022. La commission a voté en faveur de cette proposition.

M. Jotterand : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la municipalisation votée par le Conseil municipal le 25 mars 2021 ;

Vu le budget 2022 voté le 16 décembre 2022 ;

Vu la dissolution des associations et la mise en œuvre de la municipalisation au 1^{er} septembre 2022 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 4 mai 2022 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'accepter les donations avec charges et conditions des 8 associations de la petite enfance dissoutes au 1^{er} septembre 2022, conformément à l'article 30 al. 1 lettre j de la LAC ;*
2. *De comptabiliser ce montant dans le compte de résultat 2022 ;*

L'arrêté 290-22.04 est accepté par 28 oui, 0 non, 6 abstentions.

e) Examen des comptes 2021 (296-22.04)
=====

Mme Equey présente le sujet : une fiduciaire vient présenter son analyse sur les comptes 2021 de la commune. Ils sont conformes à la LAC. L'entreprise a remarqué des faiblesses dans les systèmes de contrôle interne. La représentante de la fiduciaire, Mme Largeteau, propose une

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

analyse de risque pour la commune. L'entreprise n'est pas en mesure de confirmer l'existence ou non de système de contrôle interne.

Un commissaire se demande si le rapport actuel est définitif. Ce à quoi la représentante répond par la négative.

Mme la Maire explique que le Conseil administratif travaille depuis plus d'un an sur l'ajout d'un poste de dépenses concernant l'évaluation des risques internes.

Une intervenante explique qu'un poste de contrôleur est en cours de création au sein de la commune. Mme la Maire n'est pas en mesure de dire quand ce poste sera pourvu. L'administration a d'autres priorités.

Une commissaire aborde plusieurs points en rapport à l'examen des comptes. Tout d'abord, il est question de la présence du fonds Fleur d'épine et du fonds Gertrude Bomer.

Il est expliqué que le fonds Fleur d'épine se trouve dans les capitaux tiers et date de la dissolution d'une colonie. Il était destiné à financer le fonds Mimosa afin d'organiser des colonies de vacances pour les enfants en situation précaire. Il reste actuellement Fr. 20'000.--. Le service financier voulait dissoudre le fonds et procéder à un virement global mais la question est restée en suspens suite à la pandémie. Il est signalé que la commune n'alimente pas ce fonds et l'utilisera jusqu'à son épuisement.

Concernant le fonds Gertrude Bomer, celui-ci se trouve dans le capital propre. Ce fonds n'est plus utilisé et sera dissous.

Une question avait également été posée par une commissaire quant aux antennes 5G et au contrat avec Swisscom : le revenu ne se trouve pas dans le rapport des comptes pour faute d'éléments pertinents.

Une commissaire aborde la problématique de la réservation des places de crèches, notamment pour l'entreprise Procter & Gamble. Une commissaire précise que le nombre de places a été réduit. Généralement, il y a plus de 10% des places de crèche qui reviennent à des personnes qui travaillent sur la commune sans y habiter.

Un commissaire se questionne sur des différences de montants conséquentes entre 2020 et 2021. Il se demande si cela est dû au paiement des créances. Mme Aymon rétorque que cet écart provient des comptes du Canton.

Une commissaire se questionne sur le prêt de la commune à la Fondation du stade de Genève, prêt qui n'a toujours pas été remboursé. Mme Aymon explique que ce prêt est toujours ouvert dans les comptes des deux entités.

La commissaire soulève le boni conséquent de la commune pour 2021. Elle se questionne sur l'utilisation de ce dernier. Mme Aymon explique qu'une grande partie de cette somme va permettre de rembourser des investissements externes. Le reste pourra être provisionné sous certaines conditions.

Mme la Maire ajoute que le Canton prend beaucoup de précautions sur les entrées fiscales et que la marge de manœuvre est limitée. Le Conseil administratif s'est posé la question de donner les moyens à plusieurs projets si ceux-ci ne comportaient pas trop de risques pour les comptes de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

La présidente propose de voter en faveur des comptes communaux de 2021. Par 10 voix pour et 1 abstention, la commission se prononce en faveur des comptes communaux 2021.

M. Antich : le groupe PDCVL se réjouit du résultat réalisé cette année obtenu grâce à, pour la seconde année consécutive, des correctifs de revenus fiscaux d'années antérieurs.

Le suivi rigoureux des budgets de la part des chefs de service est également à mettre en avant, ainsi que l'immense travail du service financier en particulier de Mme Aymon et M. Santangelo pour la précision et la clarté des rapports présentés.

La santé fiscale de notre commune est bonne, mais nous le constatons à nouveau, il est difficile de prévoir les revenus au vu de la volatilité des prévisions fournies par l'Administration fiscale cantonale.

La perte qui avait été prévue au budget a heureusement été couverte par ces revenus extraordinaires. Nous restons attentifs aux prochains budgets et n'excluons pas de demander une baisse du centime additionnel si les bons chiffres devaient se pérenniser.

Mme Bonvin Bonfanti : le groupe des Vert.e.s remercie l'ensemble de l'administration pour sa bonne gestion des deniers publics, son agilité durant cette période agitée et le service financier pour son travail minutieux.

Les Vert.e.s sont ravies de la bonne santé financière de la commune mais également frustrées de ne pouvoir utiliser l'argent à disposition pour répondre aux besoins de la population lancéenne, notamment en augmentant le nombre de places d'accueil de la petite enfance, qui reste insuffisant malgré l'ouverture de nouvelles crèches, l'urgence climatique, qui demande de gros investissements mais coûte moins cher que l'inaction, la cohésion sociale dans les nouveaux quartiers, ou encore rattraper le retard pris lors des précédentes législatures dans la modernisation de l'administration. Et j'ajouterais mettre des caméras à tous les coins de rue afin de rassurer M. Haas.

Bien que le cadre légal ne permette pas beaucoup de créativité lors de la réalisation d'un budget, le Conseil administratif a une marge de manœuvre par rapport aux prévisions faites par le Canton et il serait bon de l'utiliser à l'avenir, sachant que les comptes sont systématiquement meilleurs que prévus. Malgré la diminution de Fr. 4 millions des revenus liés aux impôts des personnes morales suite à la dernière réforme fiscale, les corrections exceptionnelles mais récurrentes et l'installation de nombreuses personnes physiques et morales dans la commune laissent présager de résultats en augmentation ces prochaines années. Nous espérons donc, au vu du boni astronomique de ces comptes et du montant conséquent de la réserve conjoncturelle, que les budgets à venir seront accueillis avec bienveillance et moins de rigidité, même s'ils s'avéraient négatifs.

Le groupe des Verts et Vertes votera donc sans hésitation les comptes 2021.

M. Martella : le groupe socialiste adresse ses remerciements au Conseil administratif, à Mme Aymon et M. Santangelo, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la commune pour l'excellent travail réalisé dans l'élaboration des comptes.

Nous saluons d'autant plus ce travail qu'il amène à l'examen des comptes la confirmation que nous ne nous sommes pas trompés avec notre optimisme de gauche lors du vote du budget.

En effet, le groupe socialiste constate avec satisfaction que ceux-ci présentent même après deux années de pandémie, un excédent positif de plus de Fr. 31 millions et que les estimations d'entrées fiscales réalisées par le Canton sont toujours très prudentes.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Entre la réforme RFFA et le contexte du COVID-19, ce résultat confirme que le regard que nous portons sur notre commune est juste et que les projets que nous n'avons pas cherché à freiner sont la preuve, pour les habitantes et les habitants de Lancy, de notre dynamisme.

Le groupe socialiste se félicite que la réserve conjoncturelle augmente de ce bénéfice, et qu'elle soit à Fr. 47 millions. Cet outil nous permet de disposer d'une assise financière. Grâce à cette réserve que la majorité de gauche a soutenue, nous pouvons faire face à des événements, comme le départ d'un gros contribuable.

Mais cette année nous avons aussi pu rembourser la dette à hauteur de Fr. 2 millions, et cela sans freiner le développement de projets.

Relevons d'ailleurs que les comptes 2020 avaient déjà été bénéficiaires, avec un excédent total de près de Fr. 16 millions, ainsi que toutes les précédentes années qui se présentaient également en boni.

Notre commune dispose donc d'une marge financière pour continuer à investir et maintenir notre attractivité économique et sociale.

Au vu de ces considérations, le groupe socialiste acceptera les comptes 2021 et remercie une fois encore celles et ceux qui ont participé à leur élaboration.

M. Couto : le groupe MCG félicite aussi les autorités de la Ville de Lancy pour la bonne gestion de l'argent des contribuables de notre ville et se réjouit du résultat très positif qui est présenté.

Nous remercions aussi le service des finances, Mme Aymon et ses collaborateurs. A continuer avec des résultats si positifs, nous serions d'accord d'envisager une éventuelle diminution du centime additionnel et ainsi soulager les familles de Lancy au niveau des impôts.

Pour cela, nous allons voter les comptes.

M. Jotterand : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'article 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984, ainsi que sur l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) du 26 avril 2017,

Vu que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir (art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC),

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2021 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le rapport financier 2021 qui a été transmis au Conseil municipal et qui comprend les comptes annuels dans leur intégralité,

Vu le rapport de la Commission des finances du 4 mai 2022,

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le Conseil municipal

DECIDE

- I. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité.*
- II. *D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de Fr. 131'704'449.31 aux charges et de Fr. 162'855'335.80 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 31'150'886.49.*
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de Fr. 32'700'131.11 et résultat extraordinaire de Fr. - 1'549'244.62.
- III. *D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de Fr. 38'262'066.67 aux dépenses et Fr. 7'521'536.85 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 30'740'529.82.*
- IV. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de Fr. 734'260'036.59.*
- V. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de Fr. 6'462'925.45 et dont le détail figure à l'annexe 4 des comptes annuels.*
- VI. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*
- VII. *D'accepter qu'un montant de Fr. 31'000'000.-- soit attribué à la réserve conjoncturelle conformément au règlement sur la réserve conjoncturelle voté le 27 mai 2021 par le Conseil municipal.*

L'arrêté 296-22.04 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Jotterand : les rapports des points 9) à 14) ne seront pas lus comme à notre nouvelle habitude.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

9) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 11 AVRIL 2022 – RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER

a) Terrains d'aventure : présentation du film Interob

=====

Un film documentaire est diffusé au sujet des terrains d'aventure. Il prend le parti de se focaliser sur le point de vue des enfants, avec leurs paroles mais aussi des images de leurs activités. Il a été soutenu par la Haute école de travail social.

Un.e commissaire s'interroge sur la manière dont sont réparties les activités en cas de nombre trop important d'inscriptions. Mme Martins répond que la pandémie a provoqué une telle surcharge. Les enfants sont admis selon l'ordre chronologique des inscriptions et les parents qui n'ont pas trouvé de place sont prévenus dans cet ordre en cas de vacance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Mme Waelti-Mehinto précise que les grandes valeurs communes des terrains d'aventure sont l'appropriation du risque, l'accompagnement dans la liberté des enfants, et le contact avec la nature.

Mme De Pascali insiste sur l'apprentissage des règles de vie de manière naturelle et où les enfants eux-mêmes mettent en place des règles et fixent leurs propres limites.

A la question d'un.e commissaire, il est répondu que les réponses des enfants dans le film sont spontanées, en direct, et n'ont pas été induites ou répétées. Parfois même la caméra a été laissée allumée par le réalisateur pour disposer d'images plus "naturelles".

A la question d'un.e commissaire s'interrogeant sur la conformité des pratiques de gestion des risques par rapport aux directives du bureau de prévention des accidents, il est répondu que les animateurs sont évidemment sensibilisés aux risques, même si le risque zéro n'existe pas. Il convient toujours de prévoir un encadrement suffisant, avec un adulte pour 8 à 10 enfants maximum.

Répondant à la question d'un.e commissaire, Mme Martins répond qu'il y a des critères de résidence dans le quartier et d'âge (6 à 13 ans) pour s'inscrire. Un entretien est toujours effectué avec les parents.

b) Présentation du Terrain d'aventure du Petit-Lancy et du Terrain d'aventure Lancy-Voiret

Mme De Pascali, présidente, présente le TAPL :

- Il y a 4 animateurs, dont l'un financé à 50% par la commune d'Onex, qui s'occupent d'enfants de 6 à 13 ans.
- Il y a des animaux, un mur de grimpe, une rampe de skate, des cabanes. Il y a aussi comme activités possibles du jonglage, de la couture, de la réparation de vélos, du théâtre et toutes les activités que les enfants vont eux-mêmes proposer.
- Le TAPL est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi après l'école, ainsi que les mercredi et samedi.

Deux projets sont spécifiquement présentés :

- La nouvelle bergerie au parc des Morgines, qui constitue un excellent outil de médiation, car constitue un lieu de vie avec des naissances et des décès. Beaucoup de succès, mais demande la présence d'animateurs pour encadrer tant les petits groupes qui rencontrent les animaux, que les enfants qui attendent.
- La nouvelle maison. L'actuelle ne respecte pas les normes d'accès aux personnes de mobilité réduite, les normes d'isolation, et ne possède qu'un seul WC. Mais il y a de nombreux écueils avec notamment le retoilage du projet par la commission d'architecture. Le projet prend du temps, ce qui est confirmé par la magistrature. Plusieurs services travaillent actuellement sur le sujet, mais les travaux ne devraient pas pouvoir être menés avant l'été 2023.

Durant la pandémie, vu le nombre de personnes intéressées, il a été testé de passer de l'accueil libre à l'accueil sur inscription, mais le système n'a pas fonctionné parce que le principe du TAPL est de venir librement. L'accueil libre fait sens.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Il y a actuellement 27 familles en liste d'attente.

Aux questions des commissaires il a été répondu :

- La fête du bonhomme hiver a bien eu lieu, même pendant la pandémie, mais réservée aux enfants.
- Il y a peu de risque avec l'amiante dans la maison tant que les travaux ne sont pas engagés. Ensuite, évidemment, des mesures seront prises.

Mme Waelti-Mehinto présente le terrain d'aventure de Lancy-Voires (TALV) :

- Comme le TAPL, le TALV encourage la créativité des enfants et les soutient dans leurs projets.
- Plusieurs fêtes sont organisées : une fête spécifique avec un thème choisi par les enfants (cette année, les insectes), une course de caisse à savon le premier mercredi du mois de juin, le bonhomme hiver, un conteste de trottinettes et patins.
- Une cinquantaine d'enfants sont accueillis.
- Un partenariat est mené aussi depuis 2018 avec tous les partenaires de l'enfance, dont l'école, pour traiter de différents thèmes communs. Par exemple, pendant la crise Covid, la question du harcèlement a été abordée.
- Durant la crise Covid, l'augmentation des demandes a été très compliquée à gérer. Des solutions ont dû être trouvées, comme la fermeture le samedi matin, par exemple, pour redistribuer les ressources différemment, ou un blocage des inscriptions depuis juin 2021. Il y avait 42 enfants en liste d'attente au 1^{er} juillet 2021.

M. KUNZI donne quelques informations complémentaires :

- Sur Genève, 9 terrains d'aventures dont 2 à Lancy
- Attention aux augmentations d'effectif et à ce que les terrains d'aventure ne soient pas une alternative au parascolaire qui, lui, est payant.

A la question d'un.e commissaire qui souhaite savoir si les terrains d'aventure pourraient accueillir plus de personnes en cas d'engagement de personnel supplémentaire, Mme Waelti-Mehinto répond que le TALV n'est pas extensible et que l'idéal est de ne pas dépasser 40 enfants. Cependant, sans budget complémentaire, il ne pourra pas accueillir plus de 30 enfants.

La magistrate précise que le TALV avait informé largement que la Ville de Lancy aurait fait une restructuration et des coupes budgétaires, et aurait donc baissé le budget alloué aux terrains d'aventure en 2022, ce qui est faux et a été rectifié dans la communication, avec les excuses des responsables.

M. Musy souligne la problématique des augmentations de la demande observables non seulement dans les terrains d'aventure mais aussi dans toutes les structures de la FASE. Or, l'offre n'est pas extensible facilement. La FASE aimerait trouver des endroits pour de nouveaux terrains d'aventure en dehors de Lancy mais c'est compliqué.

A la question d'un.e commissaire, Mme Waelti-Mehinto répond qu'il y a une importante mixité socioéconomique et d'origine des familles, facteur parfois d'intégration dans le quartier.

A la question d'un.e commissaire, Mme Waelti-Mehinto répond que la participation des parents a dû être suspendue durant le COVID mais est actuellement en reprise.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022**10) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 13 AVRIL 2022 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT****Création d'une Brigade de stationnement en remplacement de la gestion du stationnement
par la Fondation des parkings**
=====

Mme la Maire précise que le sujet avait déjà été présenté en commission. Elle rappelle que l'objectif est de résilier la convention qui liait Lancy à la Fondation des parkings par rapport à la surveillance des places de parc communales en raison du coût que cela représente. La proposition est de créer une brigade du stationnement constituée de cinq agents du stationnement et d'un responsable, qui seraient installés à la Maison de la sécurité.

L'objectif étant de pouvoir immédiatement après la fin du contrat avec la Fondation des parkings continuer l'action de surveillance au niveau du stationnement dès le 1^{er} janvier, il convient d'avoir un préavis qui permette l'entrée en matière sur l'ouverture des postes. Les postes en question seront évalués dans le cadre du budget 2023.

Cet objet est accepté à l'unanimité.

**11) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 14 AVRIL 2022 –
RAPPORTEUR : M. MATHIEU PETITE****a) Traitement de l'initiative communale « Pour une intégration respectueuse du tram à
Lancy »**
=====

Mme Canelli, collaboratrice du Service de l'aménagement du territoire (SAT), brosse le contexte de l'initiative populaire déposée en 2014 par l'Association Lancy Mobilité Avenir (ALMA). Celle-ci demande que le Conseil municipal ne préavise positivement les PLQ du secteur des Semailles qu'à la condition que certaines garanties soient respectées. Parmi celles-ci, on peut noter la demande d'associer les habitants à l'aménagement du quartier par un processus de participation, celle de compenser les places de parking supprimées à l'occasion de l'aménagement du futur tramway par la construction d'un parking souterrain, la limitation de l'emprise de l'arrêt de tramway ou encore celle d'aménager un écoquartier aux Semailles.

Adressée au Conseil administratif et au Conseil d'Etat, cette initiative a été validée partiellement par ce dernier ; deux invites des initiants ayant été invalidées (celle sur l'arrêt de tramway, de compétence cantonale, et l'autre sur le contenu du Plan directeur de quartier, qui avait été adopté en 2013).

En 2015, le Conseil administratif présente l'initiative au Conseil municipal et produit un rapport explicatif, qui questionne notamment le calcul du nombre de places de parking préconisé par les initiants (280 places), tout en précisant que la politique de la commune sur ce secteur allait bien dans le sens de l'initiative (planification d'un écoquartier). Fort de ces éléments, le président de la Commission de l'aménagement du territoire propose aux initiants de retirer leur texte, ce qui n'est pas fait.

Aucune suite n'est donnée à l'initiative dans les années qui suivent, jusqu'à ce que les initiants relancent le Conseil d'Etat et le Conseil administratif en juillet 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Il convient aujourd'hui que le Conseil administratif leur adresse une réponse.

C'est cette réponse qui est exposée dans la présente séance de commission. L'initiative peut aujourd'hui porter seulement sur les PLQ encore ouverts, à savoir celui des Passereaux et celui de la boucle des Palettes. S'agissant de la participation des habitants, ces deux PLQ associent largement la population à leur élaboration. Concernant les places des parkings, le Conseil administratif signale que le contexte depuis 2015 a beaucoup changé et il estime, sur la base d'un diagnostic établi dans le secteur, qu'il y a une suroffre de places de parking. Quant aux exigences de réhabiliter le secteur en écoquartier, le Conseil administratif note qu'une attention particulière a été portée à la mobilité douce et que plus largement une réflexion est menée sur la transition écologique dans les PLQ.

A la question d'un-e commissaire sur la gestion des bruits et des vibrations générés par le tramway, il est répondu que des mesures conservatoires sont prévues, à savoir des coussins et des dalles d'impédance installés dans le sous-sol.

Un-e commissaire rappelle que l'initiative de l'ALMA avait été votée par le Conseil municipal en 2016, ce qui aurait dû entraîner une délibération et une réponse aux initiants. Il lui est répondu qu'on peut considérer que la commune ne maîtrise pas le timing des PLQ et qu'elle n'était donc pas tenue d'apporter une réponse tant que des PLQ n'avaient pas été soumis au vote au Conseil municipal.

A la question d'un-e commissaire sur la nécessité ou non de prendre en compte les demandes de l'initiative lors des futurs votes sur le préavis des PLQ, il est répondu que les conseillers municipaux devront estimer à ce moment si, en fonction de l'argumentaire développé par le Conseil administratif, les conditions énoncées par l'initiative sont respectées.

b) PLQ Boucle des Palettes – Présentation de la procédure et du projet

=====

Mme Canelli présente l'historique de ce PLQ. En 2015, le projet de boucle du tramway induisait une emprise très importante sur le périmètre du PLQ, en raison de l'impossibilité, annoncée à l'époque, de faire circuler des véhicules bidirectionnels. Les TPG ont finalement changé leur position, ce qui a permis de diminuer l'emprise de l'arrêt et ont amené à une refondation de l'image du quartier. Une importante phase de concertation a eu lieu entre 2020 et 2021, ce qui a débouché sur un avant-projet de PLQ à fin 2021.

Malheureusement, certains partenaires du projet ont fortement critiqué cet avant-projet, en particulier les aires prévues d'implantation des bâtiments. Suite à des négociations entre la Ville de Lancy et les autres porteurs de droits à bâtir, une solution hybride entre concours d'architecture et PLQ a été trouvée. Deux phases de concours seront organisées (urbanisme puis architecture) qui aboutiront à une adaptation de l'avant-projet de PLQ.

Un-e commissaire se demande pourquoi les propriétaires privés se sont opposés à un PLQ. Il lui est répondu que la répartition foncière évoquée dans l'avant-projet a suscité des doutes quant à sa faisabilité.

A une question d'un-e commissaire sur l'éventuel surcoût d'une double procédure (concours et PLQ), il est répondu que le coût sera probablement réparti entre les différents détenteurs des droits à bâtir. Il est proposé que l'information exacte du coût généré soit communiquée ultérieurement à une prochaine séance de commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Un-e commissaire s'étonne que deux concours soient organisés, plutôt qu'un seul. Il lui est répondu qu'il s'agira d'un seul concours avec les mêmes participants, mais que pour des raisons de procédure il convient de distinguer les deux concours. De plus, certains porteurs de droits à bâtir souhaitent soumettre leur bâtiment seulement à l'une des parties du concours.

A la question d'un-e commissaire sur la remise en question éventuelle du tracé du tramway, il est répondu que le tracé est désormais fixe, et qu'il devra être intégré comme tel par les participants au concours.

**12) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION – SEANCE DU 25 AVRIL 2022 –
RAPPORTEUR : MME EMILIE FERNANDEZ**

Divers

=====

Les commissaires acceptent à l'unanimité de prolonger les séances des 9 et 23 mai au-delà de 20h00.

Les commissaires discutent de l'opportunité de rencontrer la commission du personnel ou M. Salamin en premier. Les commissaires acceptent finalement d'auditionner d'abord la commission du personnel puis d'avoir un échange avec M. Salamin.

Mme Moyard demande si les commissaires souhaitent auditionner les syndicats sachant que la résolution a été signée par la Commission du personnel et trois syndicats.

Après un échange, les commissaires acceptent d'inviter la commission du personnel en lui précisant de se sentir libre de venir accompagnée des syndicats.

**13) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 4 MAI 2022 –
RAPPORTEUR : MME VERONIQUE EQUEY**

Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e

=====

M. Antich est nommé Président de la Commission des finances à l'unanimité (10 voix) sous la proposition du groupe PDC-Vert'Libéraux.

L'élection du ou de la vice Président-e de la commission est remis à la prochaine séance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 5 MAI 2022 –
RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER**

Divers

=====

Mme Nahory précise que les travaux de la passerelle Tivoli devraient démarrer en été 2022.

Un.e commissaire demande ce qui est prévu par la commune lorsque il y a une demande d'installation d'antenne 5G. M.Bonfanti lui répond qu'il rédige à chaque construction d'antenne 5G un courrier standard pour faire part de son opposition à la mise en place d'antennes ou à la modification d'antennes. Cependant, les contrats conclus avec les opérateurs permettent à ces derniers de modifier les antennes sans droit d'opposition de la part de la commune. Ainsi, bien qu'il y ait la possibilité de donner un préavis négatif en tant qu'autorité communale, il n'est actuellement pas possible de s'opposer à une modification d'antenne en tant que propriétaire sur un bâtiment où une antenne est construite.

POINTS FINAUX**15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS**

M. Clémence : j'aimerais annoncer une rocade de commission. Mme Lucia Rosales ira à l'administration et Mme Evis Baranyai à la sécurité.

M. Dérobert : je vais faire la même chose que mon préopinant. A l'administration, nous aurons Mme Equey et moi-même, à l'aménagement du territoire M. Fischer, à la Culture M. Daher et Mme Equey, à l'Environnement M. Fischer, aux Finances Mme Equey et moi-même, à la Sécurité M. Daher et moi-même, au Social moi-même, aux Sports M. Hanifi, aux Travaux M. Hanifi et M. Daher.

Mme Mühle : j'ai une annonce en tant que cheffe de groupe pour dire que Mme Caroline Monod va reprendre la fonction de Cheffe de groupe des Vertes et des Verts dès le 1^{er} juin.

M. Haas : j'ai une petite question écrite.

Manifeste pour la nature et le paysage à Genève

Dans le cadre de nos préoccupations environnementale, nous avons pris connaissance du manifeste précité.

Ce document, qui propose 21 mesures prioritaires d'ici à 2023, est le fruit du travail de nombreuses organisations engagées dans la plateforme Nature et paysage Genève (WWF, Pro Natura, Helvetia Nostra, ASL, La Libellule et d'autres... 14 en tout).

Ce manifeste s'inscrit dans la stratégie biodiversité 2030 adoptée par le Conseil d'Etat le 21 février 2018. Diffusé aux élus et autorités compétentes en 2019, il fait aujourd'hui l'objet d'une demande auprès de toutes les communes pour faire un bilan de la mise en œuvre des mesures édictées dans le manifeste.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Cette requête a été adressée début février 2022 et notre question est donc la suivante :

Le Conseil administratif de la Ville de Lancy, dans le cas d'espèce M. Bonfanti, a-t-il bien connaissance de ce manifeste et a-t-il répondu à la requête pour faire un bilan ?

Si oui, nous souhaitons que le Conseil municipal de la ville de Lancy puisse être informé sur la réponse formulée, ainsi que sur les mesures prises à ce jour.

M. Mayer : ma question porte sur un article paru il y a déjà quelques semaines dans la Tribune de Genève qui concernait la scolarisation des enfants ukrainiens à l'école de Tivoli et le Département de l'instruction publique disait, en résumé, que Lancy était à côté de la plaque par rapport à certains éléments sur l'occupation ou le fait que des enfants lancéens ne pourraient plus aller à l'école de Tivoli. Je suppose que ce n'est pas vrai, mais je veux bien avoir une explication sur cette petite dispute et où en est la situation de cette scolarisation.

Mme Monod : ma question concerne la fontaine de Pont-Rouge. Il y a une dizaine de jours, la fontaine de la place de Pont-Rouge a été mise en service à hauteur d'enfants, amenant de la fraîcheur dans un quartier hyper minéral, ressemblant à s'y méprendre à une pataugeoire. Cet espace d'eau est un véritable appel à s'y baigner, ce que les enfants font avec bonheur, mais aussi avec douleur, parce que cette infrastructure glisse et si on reste à proximité, on peut compter le nombre d'enfants qui tombent à chaque minute.

Ma question est la suivante : compte tenu de l'engouement provoqué par cette fontaine, la commune a-t-elle prévu de proposer une solution pérenne pour que les enfants puissent continuer à se rafraîchir sans craindre pour leur sécurité ?

M. Couto : je vais aussi annoncer des rocadés au niveau des commissions, qui nous ont été imposées en début de législature par la Gauche.

Concernant les Finances, ce sera M. Di Salvo, la Commission des travaux, ce sera aussi M. Di Salvo. Pour la Commission sociale, ce sera Mme Bencker et moi-même. Pour la Commission de l'aménagement ce sera M. Dätwiler et Mme Beun, pour les Sports, ce sera M. Bonvin et M. Dätwiler, pour la Commission de la culture, ce sera M. Bonvin, pour la Commission de l'administration, ce sera moi-même, pour la Commission de l'environnement, ce sera Mme Beun et Mme Bencker, pour la Commission de la sécurité, M. Di Salvo.

J'aimerais aussi vous transmettre que, à partir du 1^{er} juin, c'est Mme Beun qui prendra la fonction de Cheffe de groupe du MCG.

Mme Rosales : j'aimerais savoir s'il serait possible de nous présenter, en Commission sociale, les prestations qui sont développées dans notre commune pour l'accueil des réfugiés ou l'intégration des réfugiés en général.

Mme Gachet : je vais répondre à la question relative à la fontaine qui se situe à Pont-Rouge. Je vous confirme qu'il s'agit d'une fontaine et non pas d'une pataugeoire. Nous avons effectivement quelques soucis par rapport à la signalétique. On a quelques discussions avec l'architecte qui a conçu cet objet, pour faire installer un panneau qui est en cours de production, qui va informer l'ensemble des utilisateurs qu'il s'agit bien d'une fontaine et que si des enfants ou qu'un individu rentre dans cette fontaine, ce sera sous sa propre responsabilité ou celle des parents. Donc, on va insister là-dessus, c'est vraiment une fontaine et elle a été conçue comme ceci.

M. Bonfanti : concernant le Manifeste, dès son élaboration, les associations nous ont assez rapidement contactés pour pouvoir intégrer les réflexions de ce Manifeste, cela a été fait dès

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

le départ. Il faut savoir que lors de la réalisation des aménagements environnementaux de la commune, nous tenons compte de ce manifeste.

Par rapport à votre remarque sur le fait que nous aurions reçu au mois de février une demande à ce niveau-là, je n'en ai pas connaissance et mes collègues non plus. Nous n'avons pas reçu officiellement un courrier qui nous demande de répondre à cela, à moins que le courrier ait directement été envoyé aux services techniques ou au service de l'environnement et que ce sont eux qui ont répondu de manière technique et non pas politique, c'est tout à fait possible, je me renseignerai à ce sujet.

Mme Gachet : juste un complément par rapport à la fontaine pour vous dire que les pataugeoires officielles ouvriront le 15 juin. Les deux fontaines que nous avons du côté des gares sont ouvertes, mais les pataugeoires seront ouvertes à la population le 15 juin.

Mme Moyard : pour répondre à M. Mayer, la situation actuelle est qu'il y a deux classes à l'école de Tivoli qui reçoivent des élèves ukrainiens pour à ce jour un total de 17 élèves, situation qui a été confirmée par une collaboratrice de la direction générale de l'enseignement obligatoire pas plus tard que ce matin.

Pour répondre à votre question, en fait cet e-mail que j'ai reçu ce matin est une incroyablement bonne nouvelle en termes de capacité communicationnelle du DIP parce que cela faisait trois mois en tout cas que la Ville de Lancy demandait à différentes personnes au sein du DIP de bien vouloir nous fournir des informations un peu précises sur ce qui était prévu, etc, et c'était rigoureusement impossible. On n'obtenait aucune information sur rien, jusqu'à un matin d'avril ou tout à coup M. Lafferma, directeur de l'établissement Tivoli, Plateau, Petit-Lancy, écrit en catastrophe un courriel à deux collaborateurs, un de la police municipale et une autre du service des travaux, pour dire que le DIP avait décidé de réquisitionner six classes à partir du lendemain et priait de faire un rendez-vous sur place immédiatement parce que ces élèves allaient arriver en car depuis Palexpo, en y habitant. C'est à peu près l'entier des informations.

Au nom de la Ville de Lancy, je me suis quelque peu offusquée de la manière de faire du DIP, pas tellement sur le fond, mais en termes de partenariat. Je vous passe les détails et soubresauts divers et variés, mais nous avons effectivement assez peu goûté le sous-titre de l'article de la Tribune de Genève, dans la bouche de la Conseillère d'Etat en charge du DIP qui disait qu'on n'avait rien compris. Alors c'est vrai, on n'avait rien compris, en même temps on est certainement très bête, mais on ne nous avait même pas expliqué ! Ce qu'il fallait comprendre, c'était que ces six classes qui nous avaient été annoncées – pour l'instant il n'y en a que deux – c'était totalement temporaire qu'ils soient affectés à l'école de Tivoli, qu'en aucune manière ils seraient encore là à la rentrée, que c'était uniquement jusqu'à fin juin et que c'était un peu la plaque tournante scolaire pendante de Palexpo, parce que l'idée c'est qu'un certain nombre de personnes en provenance d'Ukraine soit à Palexpo le temps de trouver un logement pérenne via les réseaux de l'Hospice général et que pendant ce temps-là pour éviter de faire de la scolarisation à Palexpo, ils prévoyaient déjà des cars, je ne sais pas s'il y a vraiment un car de 50 places pour transporter 17 enfants, j'espère que non ! - le matin, les ramener le soir à Palexpo et dès qu'ils auraient trouvé un hébergement pérenne, ils seraient scolarisés dans l'école plus proche de leur logement pérenne. C'est le plan du DIP, qui tient relativement la route.

Nous notre inquiétude, c'est que premièrement à aucun moment on ne nous l'a expliqué, à aucun moment, le DIP a pris contact avec nous, pas forcément pour nous demander l'autorisation, mais juste nous dire ce qui était prévu, comment cela se goupille par exemple avec notre projet de rénovation de l'école de Tivoli ou au hasard avec nos sur-effectifs dont on ne sait plus très bien quoi faire et c'est cela que nous avons juste regretté. Et effectivement dans les injonctions que M. Lafferma a reçues, il y avait la demande de prévoir les restaurants scolaires et le parascolaire parce qu'ils ne vont pas rentrer à midi à Palexpo et deux jours après

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

on nous dit que cela sera quand même dur pour eux et peut-être qu'à 16h00 ils voudront rentrer, donc non il n'y a pas besoin de prévoir le parascolaire, etc. Et on nous annonçait 6 x 12 enfants, ce qui n'est pas tout à fait la même chose que 17.

Tout cela pour dire que, d'une manière générale, vous avez vu que la crise ukrainienne n'est pas de l'ampleur qui avait été initialement pressentie par la Suisse, par le Conseil fédéral, et même par l'Hospice général et par le Conseil d'Etat. On annonçait entre 3500 personnes et 15000 pour Genève et aujourd'hui il y en a 2373 qui sont à l'Hospice général et 2556 qui sont arrivés sur le territoire, donc il y en a beaucoup moins, il y a déjà un mouvement de reflux. Donc il y a eu un branle-bas de combat généralisé avec toute une série de choses proposées dont un certain nombre n'ont pas eu besoin d'être mises en place, mais nous avons pu faire savoir en haut lieu que la méthode, à défaut du fond, n'était pas acceptable et nous avons fait prendre des engagements au DIP, parce que ce n'est effectivement pas un problème d'avoir dans les classes libres de Tivoli des élèves jusqu'à fin juin, par contre s'il devait y avoir six classes pendant une durée indéterminée dans une école qu'on doit rénover et s'il y a six classes de libre, c'est justement en vue de cela, là c'est beaucoup plus problématique.

Finalement, tout va bien, après avoir bien tapé du poing sur la table, nous arrivons enfin à pouvoir communiquer avec le DIP et obtenir quelques informations.

Quant à la demande de Mme Rosales, je propose de vous expliquer tout cela en Commission sociale, notamment en lien avec les précédents échanges que vous avez pu avoir lors d'un précédent Conseil municipal sur les points communs qu'il y a entre les réfugiés ukrainiens et les réfugiés d'autres origines et les différences qu'on pourrait éventuellement voir. Mais s'il y a une chose que l'on peut vous dire, c'est qu'à Lancy on ne fait pas de différence, ni un traitement privilégié et favoriser des réfugiés en provenance d'Ukraine par rapport à d'autres nationalités, mais on aura l'occasion de débattre de tout cela lors d'une prochaine Commission sociale.

Mme Gachet : juste un complément non pas par rapport à la partie article et à côté de la plaque, mais du côté de la Ville de Lancy nous avons mis des objets à disposition de l'Hospice général, entre autres des appartements, ainsi que la Fondation des Evaux qui avait mis à disposition – en tout sur Lancy on pouvait garantir une cinquantaine de places. A ce jour les appartements sont encore vides, ils ont été visités mais par rapport au délai où on a fait un gros effort pour soumettre des appartements, le premier appartement sera occupé au 15 juin et on ne manquera pas de vous donner des informations par rapport à la suite.

16) ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Jotterand : nous commençons avec la présidence. J'attends vos propositions.

Mme Beun : le groupe MCG propose M. Armando Couto comme Président du Conseil municipal.

La proposition est acceptée par acclamation.

M. Jotterand : nous pouvons passer à l'élection d'un vice-Président ou d'une vice-Présidente. Est-ce que le groupe des Verts a quelqu'un à proposer.

Mme Mühle : le groupe des Verts et des Verts de Lancy propose Mme Caroline Monod comme vice-Présidente du Conseil municipal.

Proposition acceptée par acclamation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

M. Jotterand : nous passons à l'élection du ou de la Secrétaire.

Mme De Vecchi : le groupe PDCVL présente Christian Haas à la fonction de Secrétaire.

Proposition acceptée par acclamation.

M. Jotterand : nous passons ensuite à l'élection de deux membres du Bureau.

M. Clémence : le groupe socialiste propose Mme Nancy Ruerat comme membre du Bureau.

Proposition acceptée par acclamation.

Mme Equey : le groupe PLR propose Alain Fischer comme membre du Bureau.

Proposition acceptée par acclamation.

17) MESSAGE DU PRESIDENT SORTANT

M. Jotterand : Mesdames et Messieurs, une année à la présidence du Conseil municipal, voilà quelque chose qui passe extrêmement rapidement.

Pour moi, cela a été la meilleure des manières de fêter le 10^e anniversaire de mon arrivée à Lancy.

Arrivé un peu par hasard, là où un logement était disponible, ce fut le début de la découverte d'une commune et de son âme, d'un centre urbain en devenir et de gens qui la font vivre.

Lors de cette année de présidence, j'ai pris énormément de plaisir à rencontrer au cours de multiples occasions différentes personnes, associations et entités qui, par leur engagement et leur travail, contribuent à ce que l'on soit bien à Lancy. Cela permet de rencontrer différents milieux, différentes personnes qui parfois nous font un peu sortir de notre zone de confort. Cette polyvalence nécessaire en politique et en particulier lors de la présidence du Conseil municipal est un des points que j'apprécie particulièrement.

Au moment de tirer le bilan, j'espère avoir rempli ma fonction avec satisfaction. Je pense avoir en tout cas été un président impartial, la seule personne que j'ai à ma connaissance fâchée étant cette année quelqu'un de mon propre groupe.

Sur le fond des débats en revanche, nous avons eu parfois de la peine à avoir la vérité, toute la vérité, sur des sujets cruciaux, par exemple les passages-piétons d'Eugène-Lance.

Clin d'œil mis à part, je tiens à vous remercier toutes et tous, ce fut un plaisir de présider ces séances, le respect a toujours été présent et les débats ont toujours été faciles à mener, j'espère que cela continuera ainsi.

Je tiens également à remercier en particulier le Bureau pour son travail, c'est souvent grâce à ses membres et à son fonctionnement efficace et collégial que nous avons réussi à traiter tous les points en temps et en heure, encore cet après-midi, malgré diverses péripéties.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

Je tiens également à remercier M. Grosclaude et Mme Crisafulli pour leur travail tout au long de l'année pour notre Conseil et merci enfin au Conseil administratif et en particulier à Mme la Maire avec qui la collaboration a toujours été très bonne et efficace.

Merci beaucoup, vive le Conseil municipal, vive Lancy !

Le Président est applaudi longuement par l'assemblée.

M. Jotterand : il est temps de clore la séance, nous nous retrouverons le jeudi 23 juin. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 22H00

La Secrétaire :

Deborah Mühle

Le Président :

Matthieu Jotterand

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 mai 2022

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.